

Chapitre 2

Évolutions des marchés et des politiques agricoles

Le présent chapitre analyse en détail les évolutions des marchés et des politiques agricoles survenues depuis 2000. En premier lieu, il décompose les évolutions des marchés entre les variations de la production, des prix et des échanges. En second lieu, il apporte des précisions sur les modifications de la politique agricole de différents pays en ce qui concerne l'accès aux marchés, le soutien interne et la concurrence à l'exportation. Ses conclusions sont les suivantes.

2.1 Introduction

Depuis le lancement du dernier cycle de négociations de l'OMC, en 2001, les marchés agricoles mondiaux ont beaucoup changé. La production, les prix et les flux commerciaux ont subi des transformations et, parallèlement, les pays ont fortement modifié leur politique extérieure et intérieure dans le domaine agricole.

La présente étude fournit des informations mises à jour sur les bénéfices possibles d'une réforme, moyennant l'examen de l'état et des retombées des politiques agricoles en vigueur, quinze ans après le début du cycle de négociations en cours sur les règles du commerce international. Elle complète les travaux de recherche existants sur les conséquences des réformes des politiques agricoles et commerciales, en donnant :

- des informations sur les changements survenus sur les marchés agroalimentaires nationaux et mondiaux, notamment sur les modifications des dispositions commerciales et des mesures de soutien interne appliquées aux produits agroalimentaires, à partir de données mises à jour sur la production, les prix et l'activité économique dans le monde ;
- une estimation des retombées des politiques actuelles et de différents scénarios de réforme de l'action publique à l'aide du modèle METRO de l'OCDE (année de référence : 2011). Cette étude apporte une image plus nuancée des retombées sur les échanges en les analysant en fonction du marché concerné (consommation intermédiaire, ménages, secteur public et capitaux). Des simulations établies avec le modèle Aglink-Cosimo complètent cette analyse afin de donner un meilleur aperçu des conséquences de la réforme sur les prix des principaux produits agricoles de base.

Les retombées des politiques actuelles : ce qui est modélisé et ce qui ne l'est pas.

Le modèle économique d'équilibre général calculable (MEGC) employé dans la présente étude fait appel aux informations contenues dans la base de données du Global Trade Analysis Project (GTAP). Les estimations du soutien interne à l'agriculture établies par l'OCDE, issues de la publication *Politiques agricoles : suivi et évaluation*, sont spécifiquement introduites dans la base de données. Ces renseignements englobent les subventions à la production, les subventions sur les intrants (valeur ajoutée et consommation intermédiaire) et les paiements au titre du capital fixe comme la terre, calculés dans les estimations de soutien au producteur.

La base de données du GTAP contient aussi des données détaillées sur la protection commerciale, c'est-à-dire sur les subventions à l'exportation et sur les restrictions à l'importation. Dans cette base de données, les quotas, les contingents tarifaires et les droits spécifiques ont été convertis en équivalents tarifaires ad valorem. Les données sur les subventions à l'exportation sont issues des notifications des pays à l'OMC et du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Le MEGC mis en œuvre dans la présente étude s'appuie sur la base de données GTAP 9. Dans cette version, l'année de référence est 2011, 11 nouvelles régions sont ajoutées et 20 autres sont actualisées. La base de données contient également des informations mises à jour sur le soutien à l'agriculture, les flux commerciaux bilatéraux et les droits de douane bilatéraux (moyennes pondérées des taux appliqués) et comporte cinq catégories distinctes de compétences professionnelles¹.

De même, le modèle AGLINK-COSIMO de l'OCDE-FAO comprend des informations sur les barrières commerciales (droits de douane et subventions à l'exportation), et quelques renseignements sur les dispositifs de soutien interne, également issus des estimations de soutien aux producteurs de l'OCDE.

Aucun des deux modèles ne livre d'informations sur les autres mesures qui exercent une forte influence sur les échanges. En particulier, aucune donnée ne renseigne sur les obstacles non tarifaires et internes dans le domaine agricole, lesquels pourraient également avoir d'importantes conséquences sur les échanges. Ces obstacles vont des normes de quarantaine et de sécurité des produits à d'autres critères

tels que l'étiquetage, en passant par les barrières commerciales créées par les différences entre les approches réglementaires (encadré 2.1). Les mesures liées à l'aide alimentaire et aux restrictions à l'exportation ponctuelles, au commerce d'État et aux effets des variations de la volatilité des prix ne sont pas non plus modélisés explicitement. En conséquence, les incidences de ces mesures et les avantages possibles de leur réforme n'entrent pas dans le cadre de l'analyse menée ici. Ces effets pourraient soit atténuer, soit accentuer les évolutions susceptibles de survenir à la suite de la suppression des mesures analysées, selon que l'obstacle modélisé est responsable de la limitation des échanges ou non et selon le degré auquel les obstacles non tarifaires et internes sont déjà représentés dans le niveau des flux commerciaux et dans l'élasticité de l'offre². Bon nombre d'entre eux sont incorporés dans les caractéristiques de la base de données utilisée pour le modèle et, à ce titre, les résultats supposent que ces facteurs restent inchangés. Pour plusieurs de ces mesures, les réformes devraient donc produire des effets plus marqués que ce que prévoit la présente étude (voir, par exemple, Winchester, 2009).

Encadré 2.1. Autres influences notables sur les échanges de produits agroalimentaires

En général, les obstacles aux échanges de produits agroalimentaires entre deux régions causés par une intervention publique, différente de la fiscalité directe ou la limitation des quantités à l'importation, sont appelés obstacles non tarifaires et obstacles internes. Les pouvoirs publics emploient en la matière un large éventail de mesures. Les obstacles non tarifaires sont généralement des dispositions qui entravent le passage de produits et de services à la frontière, mais qui ne sont pas des taxes ou des contingents. Ils englobent par exemple les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC). Bon nombre d'entre eux visent des objectifs environnementaux ou ont pour but de garantir que le système intérieur de production reste exempt de maladies et de parasites. En général, les obstacles internes résultent de caractéristiques de l'environnement réglementaire national qui engendrent des difficultés ou des coûts pour les fournisseurs étrangers. Ils comprennent des interventions internes visant à protéger les consommateurs, par des mesures liées, entre autres, à l'étiquetage, la manutention, l'innocuité et la traçabilité des aliments, ainsi que des conditions d'obtention de licence, notamment, imposées aux fournisseurs. Les obstacles internes peuvent découler simplement de différences entre les appareils réglementaires de deux pays.

Les distorsions des échanges provoquées par les mesures internes, les SPS et les OTC sont fonction de leur conception, des défaillances des marchés qu'ils visent, du degré de coordination entre les pays et, en particulier, de leur mise en œuvre et des moyens employés pour les faire respecter. Isoler ces effets est difficile et délicat, mais il a été souligné qu'au total, ces mesures avaient une influence sur les flux commerciaux (à juste titre ou non). Selon Disdier *et al.* (2008), par exemple, l'ensemble des SPS et des OTC les modifient négativement, et cette incidence est plus forte sur le commerce entre les pays membres de l'OCDE et les autres qu'entre les différents pays membres. Malgré tout, la comparaison des secteurs indique que les SPS et les OTC peuvent aussi encourager les échanges – ce qui montre qu'il est difficile de comprendre les distorsions que de telles mesures peuvent engendrer. Dans le même ordre d'idées, Winchester (2009) est d'avis que les réformes des régimes commerciaux qui se concentrent uniquement sur les droits de douane et les mesures aux frontières apporteront des bénéfices beaucoup plus modestes que celles qui prennent en compte les obstacles non tarifaires. Il estime ainsi que pour la Nouvelle-Zélande, la modification de différents accords bilatéraux applicables aux échanges de produits agroalimentaires améliorerait plus de quatre fois plus le bien-être si elle comprenait l'élimination des obstacles non tarifaires que si elle entraînait seulement la suppression des barrières tarifaires.

À l'issue d'une méta-analyse de différentes études économétriques consacrées à l'incidence des obstacles non tarifaires, Li et Beghin (2012) ont également constaté que les échanges agroalimentaires étaient très probablement influencés négativement par ces obstacles. Qui plus est, lorsque ces mesures sont imposées par un pays développé, leurs conséquences sont beaucoup plus importantes sur les produits en provenance des pays en développement que sur ceux fournis par les autres pays développés.

Même si les barrières non tarifaires ne sont pas étudiées ici, il est intéressant de remarquer qu'elles sont de plus en plus au centre des accords commerciaux bilatéraux et régionaux passés en marge du système multilatéral de l'OMC. À titre d'exemple, les négociations du Partenariat transpacifique (PTP), achevées récemment, et celles toujours en cours du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) portent entre autres sur ces points. Il serait sans doute instructif d'étudier les retombées de ces accords sur la production agricole nationale et les échanges de produits agricoles.

Les deux modèles mis en œuvre dans la présente étude ne sont pas liés explicitement et les scénarios sont donc envisagés séparément. Étant donné qu'ils ne s'appuient pas sur la même théorie et la même approche et qu'ils ne couvrent pas les mêmes pays (l'un est un modèle d'équilibre général alors que l'autre est un modèle d'équilibre partiel, notamment), il n'est pas anormal que les résultats présentent des incohérences. Dans ces cas-là, des explications sont fournies. Malgré ces différences,

plusieurs similitudes existent aussi, en termes de théories économiques et de données de base employées dans les modèles. Par exemple, les données sur les flux commerciaux, les mesures aux frontières (droits de douane et contingents) et les dispositions de soutien interne proviennent toutes des mêmes sources, ce qui garantit un certain degré de cohérence.

Optique de cette étude

La présente étude porte sur les évolutions des marchés agroalimentaires mondiaux et de l'action publique dans les grandes régions agricoles depuis 2000. La section 2 traite des grandes évolutions des marchés internationaux (variations de la production, des prix et de la structure des échanges). La section 3 présente un panorama de l'évolution de l'action publique autour des trois grands piliers de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994 – l'accès aux marchés, le soutien interne et la concurrence à l'exportation. Les mesures adoptées par les pouvoirs publics en réaction à la crise des prix alimentaires de 2007-08 sont également examinées. La section 4 décrit les scénarios de modélisation utilisés pour évaluer les retombées éventuelles des mesures actuelles, ainsi que les bénéfices possibles d'une plus grande libéralisation du commerce agricole. Les répercussions de ces scénarios sur l'économie mondiale, sur des pays donnés et sur les prix et les marchés agricoles font l'objet des sections 5, 6 et 7. Les conséquences du point de vue de l'action des pouvoirs publics sont ensuite énumérées à la section 8.

2.2. Évolutions sur les marchés de produits agricoles

Depuis 2000, le marché mondial d'un certain nombre de produits agricoles de base a subi différentes évolutions. Dans l'ensemble, la production a augmenté sur la planète mais à différents rythmes selon les régions, les prix ont varié en termes réels et la composition des échanges s'est modifiée à mesure que la concentration du commerce mondial de produits agroalimentaires a diminué.

Production

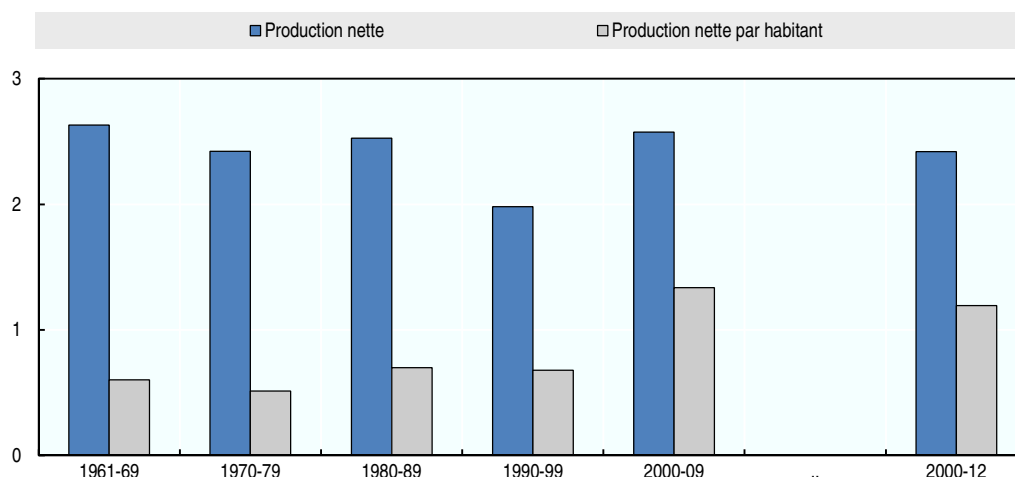
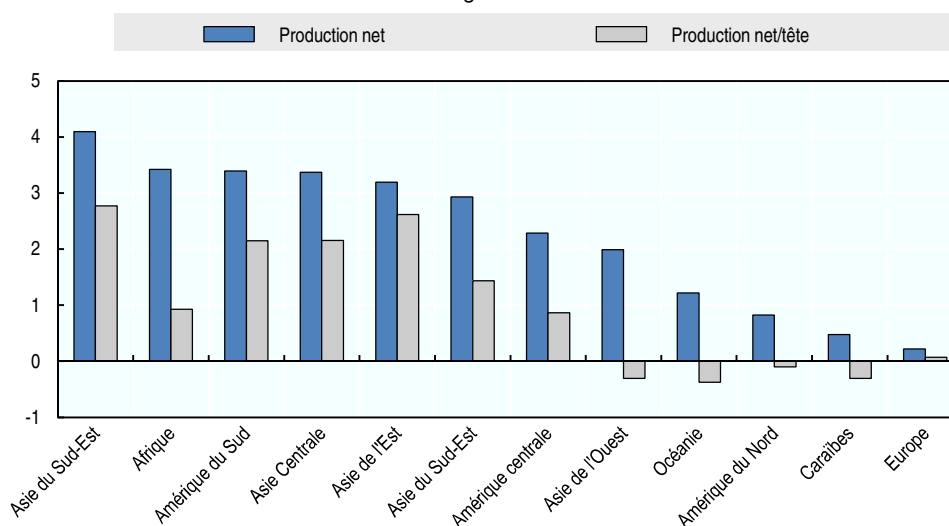
Le centre de gravité de la croissance de la production mondiale se déplace vers les économies émergentes

Les dix premières années du XXI^e siècle se sont caractérisées par une croissance soutenue de la production agricole mondiale, qui a retrouvé des taux déjà observés par le passé (graphique 2.1, partie supérieure). Les taux de croissance annuels composés de la décennie ont dépassé ceux des années 1990 pour revenir aux taux de croissance de la décennie antérieure, autour de 2.5 % par an. Néanmoins, les taux de croissance par habitant de la production agricole des années 2000 sont particulièrement frappants, en ce qu'ils sont presque deux fois plus élevés que ceux observés au cours de la décennie précédente. En d'autres termes, la vitesse à laquelle la croissance de la production agricole a devancé la croissance démographique sur cette période a été plus rapide que sur les quarante années précédentes.

La croissance de la production n'a pas été la même dans toutes les régions agricoles de la planète (graphique 2.1, partie inférieure). Des différences importantes apparaissent en particulier entre les régions développées et les régions émergentes. En Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est, les années 2000 ont donné lieu à une croissance ferme et soutenue de la production, confirmant la tendance des années 1990. De même, d'autres régions d'Asie (hormis Asie de l'Ouest) ont connu une forte croissance. Par habitant, la production agricole s'est également accélérée en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est au cours des années 2000 par rapport aux années 1990. En Afrique, la croissance globale de la production a été vive, mais la croissance par habitant est demeurée sensiblement inférieure à celle des autres régions en développement, en raison de taux de croissance démographique supérieurs. Les taux de croissance de la production sont restés très inférieurs en Amérique du Nord, où la croissance de la production par habitant a par ailleurs diminué, et en Europe, ce qui indique que ces régions pèsent désormais moins dans la croissance de la production agricole mondiale.

Graphique 2.1. Production agricole nette

Taux de croissance annuel composé de la période en quantités produites (%)

Taux de croissance sur la décennie, moyenne mondiale*Croissance régionale 2000-12*

Notes : La production nette désigne la production totale moins la quantité de céréales utilisées comme aliments pour animaux. Les taux de croissance sont des taux de croissance annuels composés, qui correspondent au taux de croissance annuel (r) de la quantité produite (QP) requis pour que la production augmente de la quantité observée sur une période t à la quantité sur la période $t+n$: $1+r = \exp((\ln(QP_{t+n}) - \ln(QP_t))/n)$. Il est à noter que si QP sur la période $t+n$ est anormalement faible, le taux de croissance annuel composé estimé sera également affecté d'une distorsion à la baisse. C'est le cas pour l'Amérique du Nord par rapport à la fin de l'année 2010, alors que l'Océanie présente le phénomène inverse. Quoi qu'il en soit, le choix de 2012 ou 2010 pour l'Amérique du Nord et l'Océanie ne change pas le fait que ces régions manifestent un taux de croissance inférieur à celui des autres, à l'exception des Caraïbes et de l'Europe, comme le montre le graphique ci-dessus.

Source : estimations de l'OCDE à partir des données de FAOSTAT (<http://faostat3.fao.org/home/E>).

Basculement en faveur de la production de protéines animales

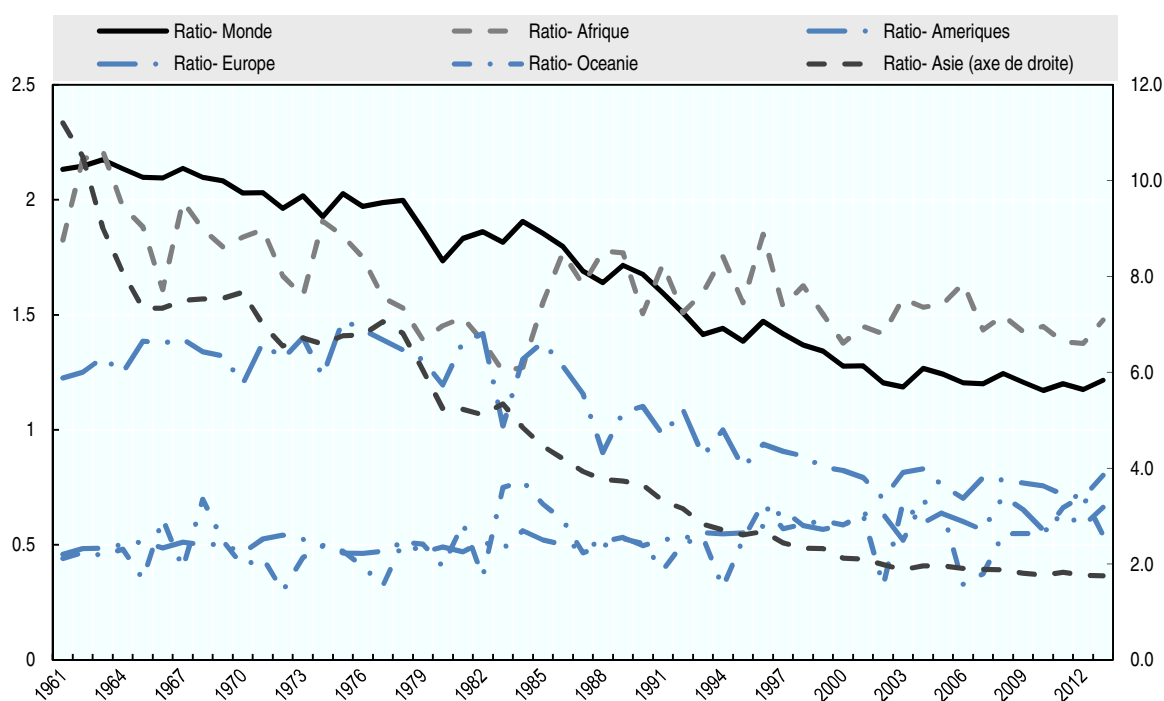
Sur le long terme, les niveaux relatifs de la production de protéines animales ont évolué dans le monde et les régions. À l'échelle mondiale, le rapport entre la production de céréales et celle de viande (en valeur) baisse progressivement depuis les années 1960. Il a presque diminué de moitié sur cette période et, en 2013, la valeur totale de la production mondiale de céréales n'était supérieure que de 20 %

à celle de la production de viande (graphique 2.2). Depuis 2000, ce coefficient reste néanmoins assez stable.

À l'échelle régionale, les tendances et l'ampleur des conséquences varient. Les évolutions les plus marquantes ont eu lieu en Asie. Au cours des années 1970, la valeur de la production de céréales dans la région était près de sept fois supérieure à celle de la production de viande. Au milieu des années 1980, ce rapport était de 4, avant de descendre aux alentours de 2 au début des années 2000. Depuis lors, le ratio des valeurs de production a poursuivi son déclin, à un rythme toutefois plus lent. La valeur relative de la production de céréales a également reculé dans la région des Amériques et, dans un bien moindre mesure, en Afrique. À l'inverse, en Europe et en Océanie, l'évolution a suivi la tendance opposée : le rapport entre la production de céréales et de viande a augmenté progressivement (les données pour l'Océanie sont volatiles et fortement influencées par les sécheresses en Australie).

Graphique 2.2. Ratio de la production de céréales à la production de viande

Ratio de 1961 à 2013



Notes : la production de viande englobe la production de viande bovine, ovine, porcine et de volaille. Le calcul porte sur les valeurs brutes de production en USD constants, 2004-2006 étant la période de référence.

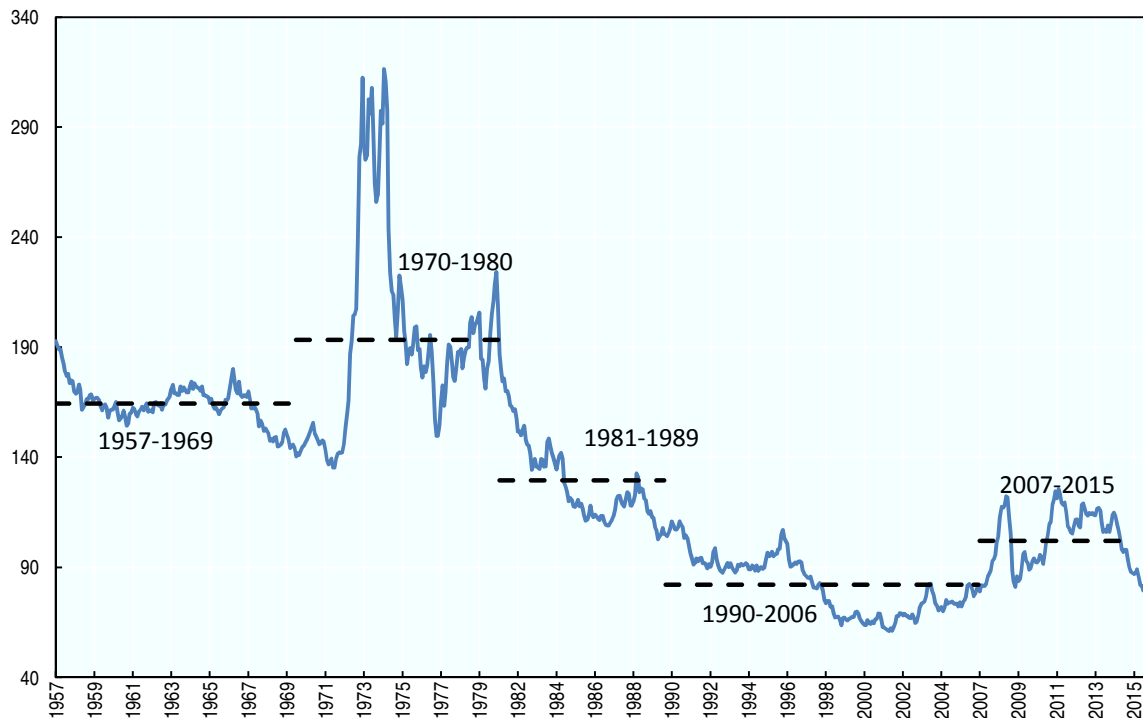
Source : estimations de l'OCDE basées sur les données de FAOSTAT (<http://faostat3.fao.org/home/F>).

Prix

De 2000 à 2015, la tendance des prix à plus long terme a évolué. En particulier, la longue période de baisse structurelle des prix alimentaires est arrivée à son terme au milieu des années 2000, laissant place à des flambées répétées de 2007-08 à 2012 (graphique 2.3). Depuis lors, les prix alimentaires mondiaux ont diminué dans leur ensemble, mais restent supérieurs à leur niveau d'avant 2007. Ces reculs ont été particulièrement forts en 2015, bien que cela s'explique en partie par une hausse du cours du dollar (USD) sur la période.

Graphique 2.3. Prix alimentaires réels

Indice (réel) de 1957 à 2015



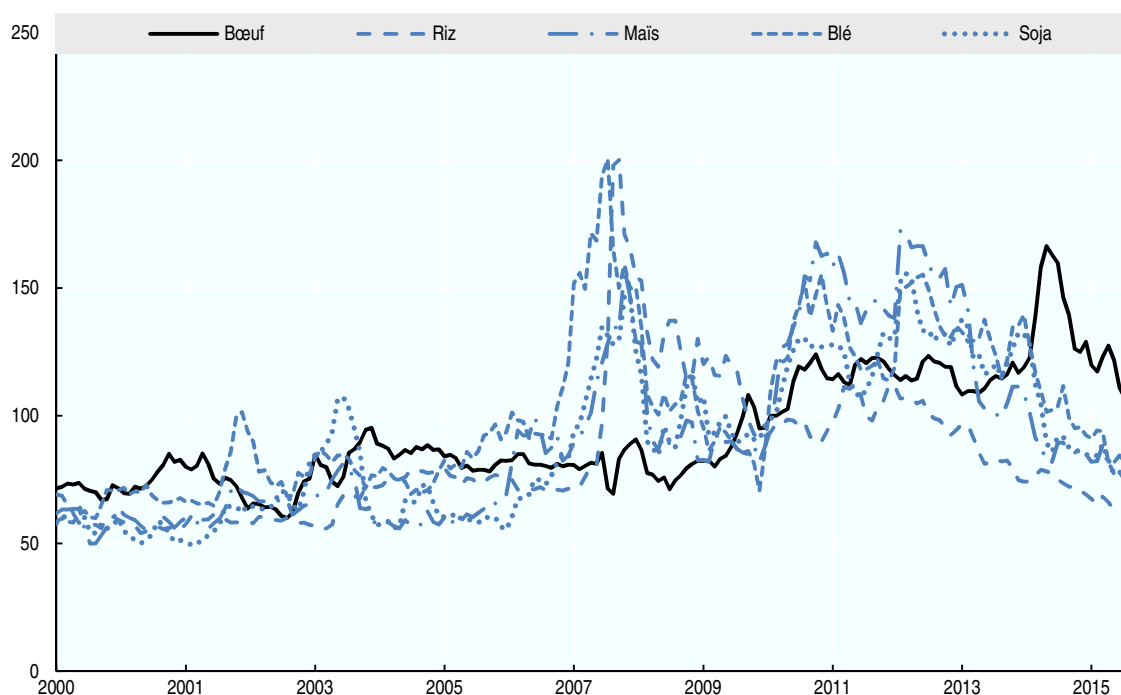
Notes : les prix alimentaires nominaux ont été corrigés du déflateur du PIB des États-Unis. Les prix réels ont été obtenus en appliquant le déflateur annuel moyen du PIB des États-Unis à chaque observation mensuelle. Les traits horizontaux représentent le niveau moyen des prix pour une période donnée.

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données des SFI du FMI (<http://data.imf.org/>).

Les hausses des prix alimentaires observées en 2007-2008 ont été le résultat de la confluence d'évolutions structurelles à long terme se renforçant mutuellement, de chocs sur les marchés à court terme et, il convient de le noter, de mesures adoptées par les pouvoirs publics (OCDE, 2008a ; Piesse et Thirtle, 2009 ; Naylor et Falcon, 2010 ; Headey, 2011). Outre les évolutions structurelles à long terme des marchés agricoles mondiaux, notamment l'accroissement de la demande de produits agricoles utilisés pour l'alimentation humaine et animale, la baisse des ratios stocks/consommation et la hausse de la part de la production consacrée aux biocarburants, différents chocs à court terme ont frappé les marchés mondiaux, engendrant une tension inflationniste supplémentaire. La sécheresse dans les grandes régions céréalières, entre autres perturbations climatiques, l'instabilité des taux de change, ainsi que la constitution de réserves et les achats effectués par des acteurs privés sous l'emprise de la panique ont intensifié la hausse des prix déjà en cours. Qui plus est, l'intervention de certains gouvernements, qui ont non seulement imposé des restrictions commerciales et des mesures d'importation, mais aussi effectué des achats sous l'emprise de la panique, a contribué à l'envolée. Les mesures concernant les biocarburants (obligations de mélange et subventions, notamment) ont exercé une influence similaire. La hausse a été particulièrement nette dans les cas du blé, des céréales secondaires, du riz et des oléagineux – dont les prix réels ont connu une forte augmentation entre 2005 et 2010 (graphique 2.4).

Graphique 2.4. Prix réels des produits agricoles, 2000-15

Indice 2010=100 (réel) de certains produits agricoles de base



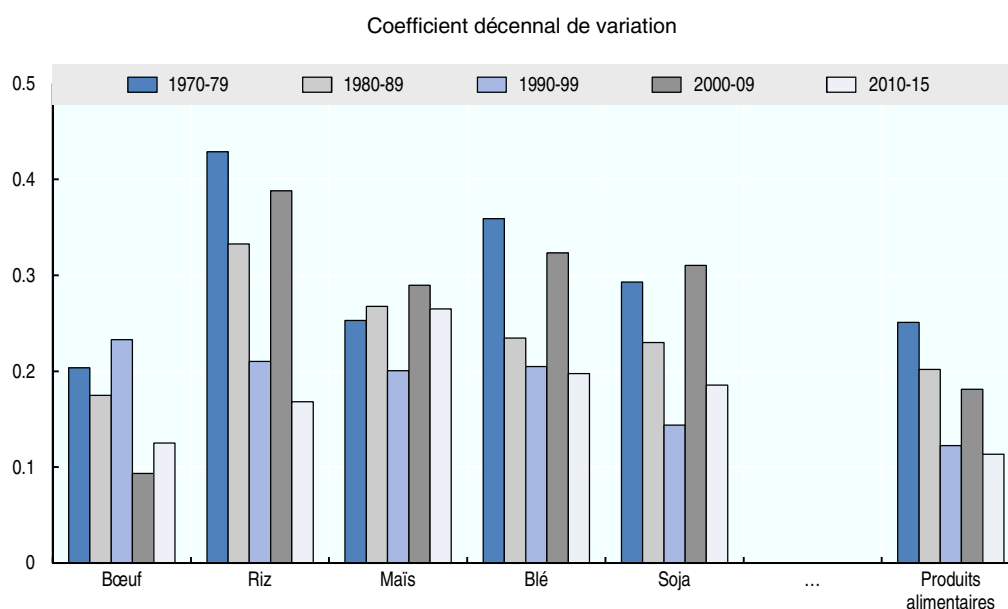
Notes : les prix alimentaires nominaux ont été corrigés du déflateur du PIB des États-Unis. Les prix réels ont été obtenus en appliquant le déflateur annuel moyen du PIB des États-Unis à chaque observation mensuelle.

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données des SFI du FMI (<http://data.imf.org/>).

À moyen terme, les projections laissent prévoir un recul des prix réels de la plupart des produits agricoles (OCDE-FAO, 2015). Ce repli s'explique avant tout par une hausse continue de la productivité qui suit un rythme plus rapide que celle de la demande³. Il ne devrait certes pas être aussi important que par le passé, mais les prix des céréales (et du riz en particulier) diminueront vraisemblablement en termes réels. En revanche, les prix réels de la viande ne devraient régresser que légèrement sur la période étudiée. Les projections font néanmoins état de prix moyens plus élevés que ceux constatés entre 1990 et 2006.

Parallèlement à l'évolution des tendances des prix alimentaires mondiaux, la volatilité des prix sur les marchés internationaux a également augmenté pour certains produits. Selon les coefficients de variation, elle s'est amplifiée entre 2007 et 2015 pour le riz et le blé, par rapport à la période 1990-2006. Globalement, cependant, la volatilité des prix de tous les produits agricoles et alimentaires est restée largement inférieure à celle de la période 1970-1980.

Par décennie, la volatilité a cependant fléchi globalement ces dernières années (de 2010 à 2015) pour de nombreux produits végétaux et alimentaires (graphique 2.5), poursuivant la tendance observée par le passé sur les marchés internationaux. La volatilité des prix du maïs est quant à elle restée la même que par le passé sur la période 2010-15. Il convient toutefois de remarquer que la dernière période est incomplète et que la volatilité sur l'intégralité de la décennie pourrait être très différente.

Graphique 2.5. Volatilité des prix réels

Notes : les prix alimentaires nominaux ont été corrigés du déflateur du PIB des États-Unis. Les prix réels ont été obtenus en appliquant le déflateur annuel moyen du PIB des États-Unis à chaque observation mensuelle. Le coefficient de variation est le ratio de l'écart-type par rapport à la moyenne.

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données des SFI du FMI (<http://data.imf.org/>).

Échanges

Émergence de nouveaux exportateurs et importateurs de produits agricoles

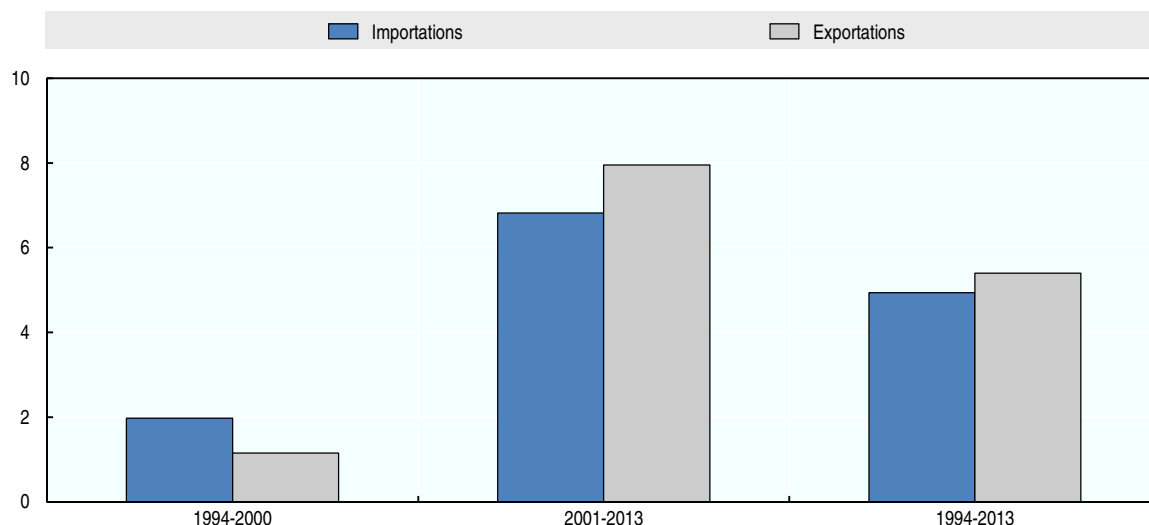
Sur le long terme, la valeur réelle des produits agroalimentaires échangés sur les marchés internationaux a fortement progressé. Depuis le milieu des années 1990, la croissance du commerce agroalimentaire se situe autour de 5 % par an en moyenne⁴. Depuis le début du nouveau cycle de négociations de l'OMC, les taux de croissance des échanges de produits agroalimentaires sont singulièrement plus élevés qu'entre 1994 et 2000 (graphique 2.6).

L'une des évolutions notables survenues sur les marchés agricoles mondiaux depuis 2000 est la montée en puissance des pays en développement, en particulier des économies émergentes : Afrique du Sud, Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie et République populaire de Chine (ci-après « Chine »). De 2000 à 2013, la part des économies émergentes est passée de 9.9 % à 17.4 % dans les exportations agricoles mondiales et de 6.5 % à 15.6 % dans les importations agricoles mondiales. La majeure partie de l'élargissement de la part de chacun de ces pays dans les exportations mondiales de produits agricoles provient de l'intensification des échanges avec les autres pays émergents. Le Brésil, par exemple, a destiné en 2013 environ 24 % du total de ses exportations agricoles à la Chine. Les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO (2015) laissent prévoir un maintien de ces tendances les dix prochaines années. À l'échelon régional, les Amériques renforceront leur position de région exportatrice dominante, en valeur et en volume, alors que l'Asie et l'Afrique augmenteront leurs importations nettes afin de répondre à la croissance de la demande.

L'évolution de la configuration des échanges mondiaux apparaît également dans les modifications survenues entre 2000 et 2013 dans le classement des 20 premiers importateurs et exportateurs de produits alimentaires (tableaux 2.1 et 2.2). Bien que la part globale des échanges détenue par les 20 premiers pays reste élevée, elle a perdu environ 5 points de pourcentage sur la période.

Graphique 2.6. Croissance des échanges mondiaux de produits agroalimentaires

Taux de croissance annuels composés, en valeur réelle (USD)



Notes : la valeur des échanges a été convertie en termes réels en appliquant le déflateur du PIB des États-Unis de la SFI en ligne. Les taux diffèrent entre les exportations et les importations en raison de différences et d'incohérences dans les informations transmises par les pays.

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données du système WITS (<http://wits.worldbank.org/>).

Tableau 2.1. Principaux importateurs de produits agroalimentaires

Part de la valeur totale des importations (nominale, en USD), 2000 et 2013

Rang	2000		2013	
	Pays	Part (%)	Pays	Part (%)
1	États-Unis	11.7	États-Unis	9.1
2	Japon	10.8	Chine	8.1
3	Allemagne	7.6	Allemagne	6.9
4	Royaume-Uni	6.5	Japon	5.2
5	France	5.4	Royaume-Uni	4.7
6	Italie	5.0	Pays-Bas	4.7
7	Pays-Bas	3.9	France	4.3
8	Belgique	3.4	Italie	3.7
9	Espagne	3.1	Belgique	3.1
10	Canada	2.7	Fédération de Russie	3.0
11	Chine	2.4	Espagne	2.6
12	Hong Kong (Chine)	2.2	Canada	2.5
13	Mexique	2.1	Corée	1.9
14	Corée	2.0	Mexique	1.9
15	Fédération de Russie	1.6	Hong Kong (Chine)	1.9
16	Danemark	1.2	Arabie saoudite	1.6
17	Arabie saoudite	1.1	Pologne	1.3
18	Suisse	1.1	Indonésie	1.3
19	Portugal	1.0	Inde	1.3
20	Suède	1.0	Suède	1.2
Total		75.5		70.3

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données du système WITS (<http://wits.worldbank.org/>).

Tableau 2.2. Principaux exportateurs de produits agroalimentaires

Part de la valeur totale des exportations (nominale, en USD), 2000 et 2013

Rang	2000		2013	
	Pays	Part (%)	Pays	Part (%)
1	États-Unis	13.1	États-Unis	10.1
2	France	7.8	Pays-Bas	7.0
3	Pays-Bas	7.3	Allemagne	6.0
4	Allemagne	5.5	Brésil	5.7
5	Canada	4.1	France	5.3
6	Belgique	4.0	Chine	4.4
7	Royaume-Uni	3.7	Belgique	3.3
8	Espagne	3.6	Canada	3.3
9	Australie	3.5	Espagne	3.3
10	Italie	3.5	Inde	3.1
11	Chine	3.5	Italie	2.9
12	Brésil	2.9	Argentine	2.8
13	Argentine	2.6	Australie	2.5
14	Danemark	2.4	Indonésie	2.2
15	Thaïlande	2.3	Royaume-Uni	2.1
16	Mexique	1.8	Thaïlande	2.1
17	Nouvelle-Zélande	1.6	Pologne	1.8
18	Irlande	1.5	Malaisie	1.7
19	Inde	1.3	Nouvelle-Zélande	1.6
20	Indonésie	1.3	Mexique	1.6
Total		77.3		72.7

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données du système WITS (<http://wits.worldbank.org/>).

En 2000 et en 2013, les États-Unis figuraient en tête du classement, moyennant environ 10 % des importations et des exportations de produits agroalimentaires. Le rôle croissant joué dans le commerce mondial par le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie est toutefois manifeste. Pour les importations, en particulier, la part de la Chine dans le total s'est hissée de 2.4 % à 8.1 % sur la période en question.

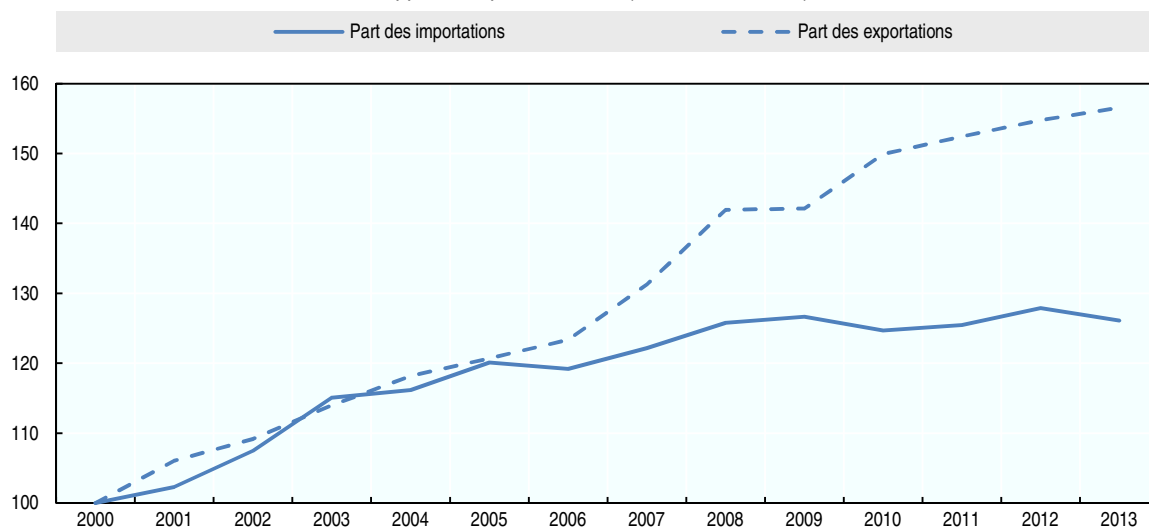
De manière plus générale, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire réalisent une plus grande partie de leurs exportations et de leurs importations avec les autres pays de leur catégorie depuis 2000. La part du total des importations de produits agroalimentaires des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en provenance des autres pays de ce groupe est passée d'environ 45 % en 2000 à environ 57 % en 2013 (graphique 2.7). Parallèlement, les exportations de produits agroalimentaires en provenance des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et à destination des autres pays de ce groupe s'est accrue de 35 % en 2000 à 55 % en 2013. La progression de ces échanges Sud-Sud laisse penser que les mesures commerciales et les dispositions de soutien interne appliquées dans les pays en développement sont susceptibles d'avoir des retombées dans les autres pays en développement.

Concentration des échanges mondiaux en baisse

Non seulement l'importance relative d'un certain nombre de grands exportateurs et importateurs agroalimentaires a été bouleversée, mais la répartition des échanges entre les pays a aussi évolué. Comme le montrent les tableaux 2.1 et 2.2, le commerce des produits agroalimentaires est très concentré mais cette concentration diminue avec le temps. L'indice de concentration de Gini⁵ révèle qu'après avoir augmenté entre 1996 et 2000, la concentration des échanges agroalimentaires (importations et exportations) diminue depuis lors, plus particulièrement depuis 2007 (graphique 2.8). Cette évolution s'explique en partie par l'apparition au fil du temps de nouveaux fournisseurs et de nouveaux marchés pour les produits.

Graphique 2.7. Importance croissante des échanges Sud-Sud

Par rapport aux parts en 2000 (indice 2000 = 100)

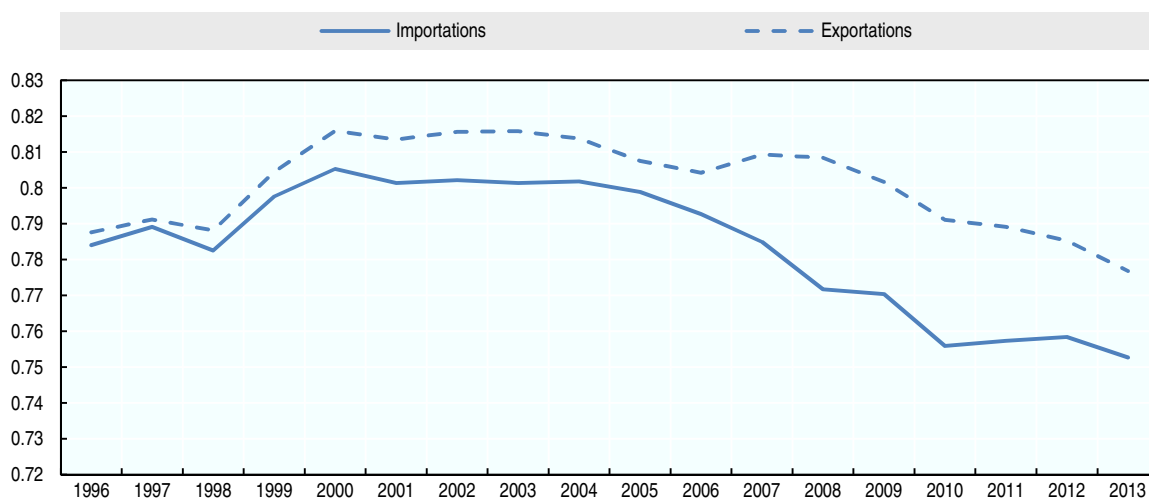


Note : les pays du « Sud » sont ceux qui appartiennent aux groupes des pays de l'OMC à faible revenu et à revenu intermédiaire, et les non-membres de l'OMC.

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données du système WITS (<http://wits.worldbank.org>).

Graphique 2.8. Concentration des échanges agroalimentaires mondiaux, 1996-2013

Coefficient de Gini



Note : le coefficient de Gini est utilisé comme un indicateur de concentration du commerce.

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données du système WITS (<http://wits.worldbank.org>).

2.3. Évolutions des politiques agricoles

Le panorama des politiques agricoles a beaucoup changé depuis 2000. Des évolutions sont apparues sous l'effet de différents facteurs, notamment la mutation de la dynamique des marchés, l'expérience de réformes passées, qui a suscité des actions unilatérales, l'augmentation du nombre d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux, et, surtout, les flambées des prix des produits alimentaires et la crise alimentaire qu'elles ont engendrée en 2007-08. Dans certains pays, des changements plus généraux ont été apportés aux objectifs du soutien public à l'agriculture. En particulier, les objectifs et les mesures liés à l'environnement, la santé et le bien-être animal ont pris de l'importance. Les méthodes employées pour atteindre ces objectifs varient selon les pays, compte tenu des différents points de vue sur le rôle de la politique agricole dans ce domaine (encadré 2.2). En somme, l'ensemble des changements a abouti à une transformation de l'accès au marché, du soutien interne et de la concurrence à l'exportation.

À l'avenir, les retombées des politiques climatiques, qu'elles visent l'atténuation ou l'adaptation, pourraient modifier davantage la nature des politiques agricoles, en conséquence celle des accords internationaux tels que celui auquel a abouti la COP21 (encadre 2.3).

Encadré 2.2. Les politiques agricoles dans le cadre de la résolution de problèmes liés notamment à l'environnement

La politique agricole a évolué au fil du temps et met de plus en plus l'accent, dans certains pays, sur les problèmes liés à l'environnement, à la santé (animale, végétale et humaine), au bien-être animal et la planification régionale. Des réformes importantes ont été entreprises dans l'Union Européenne, par exemple. Elles ont éloigné l'aide publique de l'incitation à la production et de l'influence sur les prix de marché des produits pour favoriser des paiements en rapport avec des préoccupations liées à l'environnement. En 2015, 35 % des paiements directs étaient subordonnés à des pratiques agricoles tenant compte de l'environnement (moyennant des exceptions concernant l'éco-conditionnalité). Dans l'Union Européenne, de nombreux paiements dans ces domaines sont « découplés » de la production, ce qui modifie leur incidence sur l'offre mondiale et les prix du marché.

Le recours aux politiques agricoles pour atteindre des objectifs environnementaux, entre autres, n'est pas uniforme d'un pays à l'autre. Dans certains d'entre eux, l'offre de biens collectifs liés à ces objectifs est facilité par la fiscalité et les réglementations interdisant certaines pratiques. Les mesures en faveur de la santé et du bien-être (animal, végétal et humain) prennent le plus souvent la forme d'instruments réglementaires visant à limiter certains comportements et pratiques et à en encourager d'autres.

Plus essentiellement, le rôle de la production agricole dans la création de biens environnementaux et autres biens publics fait débat. Les réflexions sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture – notion selon laquelle l'agriculture ne produit pas seulement des aliments et des fibres, mais aussi des biens non marchands – révèlent différents points de vue sur le rôle des pouvoirs publics et de la politique agricole dans ce domaine. Cela se traduit également par des approches différentes entre les pays.

L'incidence que la politique agricole exerce sur l'environnement ou sur les marchés selon que le recourt à des instruments couplés ou découplés de la production n'est pas avérée (OCDE, 2008b). Des progrès réalisés pour mesurer ces effets sont significatifs effets réalisés mais des incertitudes persistent car il est très difficile de mesurer les résultats de ces programmes (OCDE, 2012).

Encadré 2.3. La COP21 et l'agriculture

Lors de la COP21, à Paris, l'Accord de Paris sur le climat a été adopté dans le cadre de la CCNUCC¹. Cet accord prévoit, sur le long terme, de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de « poursuivre l'action » menée pour limiter l'élévation des températures à 1.5 °C. Pour atteindre cet objectif, les parties ont convenu qu'il fallait parvenir au plafonnement mondial des émissions dès que possible avant de commencer à les faire diminuer – tout en admettant que les pays en développement auront besoin de plus de temps – et qu'il fallait par la suite opérer des réductions rapidement.

L'agriculture n'est pas mentionnée directement dans l'Accord. Néanmoins, le texte et les stratégies nationales de réduction des émissions, présentées sous la forme de contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), reconnaissent la menace que le changement climatique représente pour la durabilité de la production alimentaire et offrent des possibilités pour que l'agriculture soit une composante active de la solution à ce problème.

Intérêt de l'Accord de Paris pour l'alimentation et l'agriculture

Le préambule de l'Accord comporte une référence explicite à la production et la sécurité alimentaires, en admettant « la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et les systèmes de production alimentaire particulièrement vulnérables par rapport aux effets néfastes des changements climatiques ». Qui plus est, l'article 2 de l'Accord souligne l'importance de la production alimentaire, en établissant clairement que l'« Accord (...) vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques (...) d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ».

En octroyant aux gouvernements la liberté de décider exactement quelles sources d'émissions viser, l'Accord n'écarte pas l'atténuation des émissions agricoles. L'article 4.1, par exemple, établit que les parties visent à *parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle*. L'article 5.1 prévoit qu'elles devraient conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre.

L'Accord décrit de nombreuses mesures gouvernementales permettant de renforcer la capacité des sociétés à faire face aux conséquences du changement climatique et de fournir un soutien international accru et ininterrompu à la mise en œuvre de l'adaptation dans les pays en développement. Ces mesures comprennent le soutien financier par les pays développés, notamment à travers l'objectif collectif actuel de mobilisation de 100 milliards USD par an d'ici à 2025 afin d'appliquer des mesures d'adaptation et d'atténuation dans les régions en développement, somme qui devrait augmenter après 2025.

Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)

Au-delà de l'accord lui-même, plusieurs CPDN font référence à l'agriculture et la production alimentaire. Sur les 133 CPDN analysées par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) fin novembre 2015, 102 mentionnaient l'adaptation agricole (avec au moins une mesure d'adaptation présente dans 94 d'entre elles), et les objectifs liés à l'atténuation dans l'agriculture apparaissaient dans 103 (avec au moins une mesure d'atténuation précisée dans 84 d'entre elles)². La gestion des eaux en agriculture apparaissait dans 83 propositions.

L'application des CPDN bénéficiera du soutien du Plan d'actions Lima-Paris (LPAA). Le LPAA comporte cinq grandes initiatives liées à l'agriculture. Celles-ci comprennent l'initiative « *4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat* », qui a été lancée par les partenaires étatiques et non étatiques, et qui vise à protéger et accroître les stocks de carbone dans les sols, ainsi que le *Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne* (ASAP), qui a pour but d'améliorer la résilience au climat et la sécurité alimentaire des petits producteurs agricoles.

Étapes suivantes

Le 22 avril 2016, l'Accord de Paris a été ouvert à la signature pour un an. Il a été signé par 174 pays et l'Union européenne. L'Accord entrera en vigueur une fois que 55 pays responsables d'au moins 55 % des émissions mondiales auront déposé leur instrument de ratification. Les gouvernements ont convenu de se réunir tous les cinq ans afin d'établir un bilan collectif de la mise en œuvre de leurs stratégies et de fixer des objectifs plus ambitieux. La première réunion officielle d'état des lieux aura lieu en 2023.

1. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, http://unfccc.int/portal_francoophone/items/3072.php.
2. CGIAR, Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS) (novembre 2015), <https://cgspace.cgiar.org/rest/bitstreams/62364/retrieve>.

Accès aux marchés

Depuis l'Accord sur l'agriculture de 1994, l'accès aux marchés s'est nettement amélioré. Les pays ont entrepris un abaissement des taux des droits de douane pour respecter l'Accord, mais ont également réalisés des efforts plus poussés. Depuis 2000, la moyenne des droits de douane appliqués aux produits agricoles recule principalement sous l'effet des mesures unilatérales adoptées par certains pays et d'un éventail d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux entrant en vigueur (graphique 2.9).

En termes absolus, le nombre de nouveaux accords commerciaux bilatéraux et régionaux notifiés à l'OMC augmente chaque année depuis 2000 (graphique 2.10). De ce fait, le « stock » d'accords en vigueur s'est singulièrement élargi, couvrant une proportion croissante des échanges mondiaux – en 2014, seuls 7 pays de l'OMC n'étaient concernés par aucun accord commercial bilatéral ou régional notifié en vigueur. En 2008, un peu plus du tiers de l'ensemble des échanges internationaux de marchandises (échanges intra-Union européenne non compris) étaient régis par des accords commerciaux régionaux, contre seulement 18 % en 1990 (OMC 2011, p. 64). La part du commerce mondial de produits agricoles échangés entre pays liés par un accord commercial régional a également progressé, passant d'à peine plus de 20 % en 1998 à presque 40 % en 2009 (OCDE, 2013).

L'agriculture est certes un secteur politiquement sensible, mais plusieurs accords commerciaux bilatéraux et régionaux modifiant les niveaux de protection des produits agricoles ont été conclus, portant la libéralisation des échanges au-delà des niveaux prévus par l'OMC. L'OCDE (2015a) indique qu'en matière d'accès aux marchés, la majorité des accords commerciaux prévoient des réductions des droits de douane et d'autres concessions qui dépassent les engagements pris par chaque pays dans le cadre de l'OMC. Certaines productions restent sensibles néanmoins et dans ces cas, les dispositions relatives à l'accès aux marchés reflètent souvent celles en vigueur à l'échelle multilatérale.

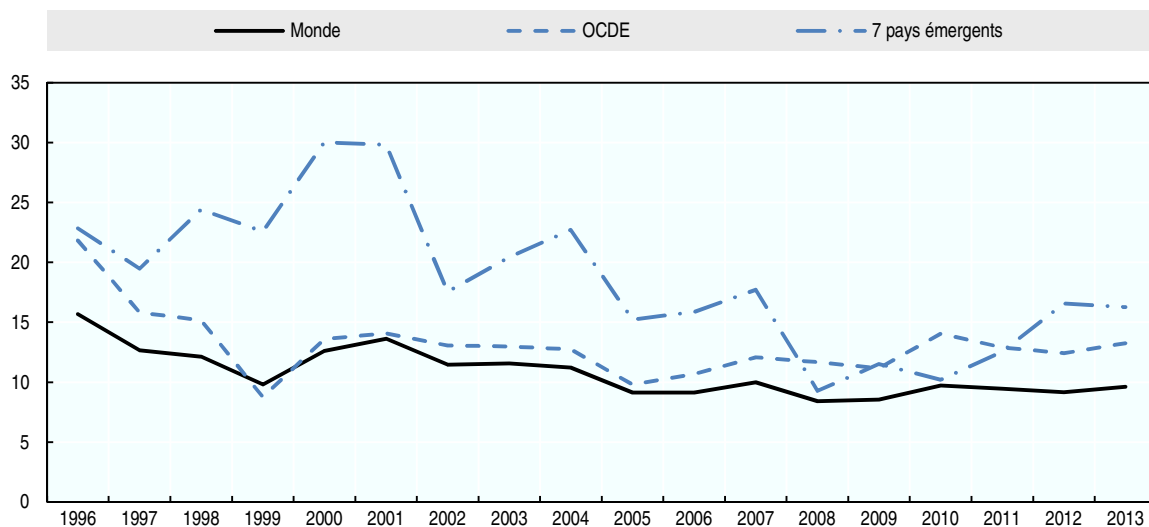
Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux vont également au-delà des engagements pris dans le cadre de l'OMC à d'autres égards. Environ un tiers des accords analysés par l'OCDE (2015a) comportent des obligations qui débordent du champ couvert par l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Elles sont généralement liées à des dispositions relatives à l'assistance technique et sont souvent formulées comme des obligations de moyens. Un nombre considérable d'accords instaurent également un cadre plus large que celui de l'OMC en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires et d'obstacles techniques au commerce, même s'ils ne sont pas toujours coercitifs. Enfin, plus de la moitié des accords bilatéraux et régionaux renforcent les disciplines relatives aux subventions et aux restrictions à l'exportation, sans pour autant que ces dispositions soient axées exclusivement sur les produits agricoles.

Toutefois, en raison des améliorations de l'accès aux marchés, des différences considérables existent entre les droits de douane appliqués et les droits de douane consolidés. C'est en Norvège et en Inde que la marge de consolidation est la plus forte : elle atteint presque 80 points de pourcentage dans ces deux cas. On observe des marges de consolidation importantes dans les pays émergents comme dans les pays développés.

Les droits de douane prévus sur chaque produit peuvent aussi varier fortement d'un pays à l'autre et être très éloignés de la moyenne des droits appliqués. Dans plusieurs cas, le droit de douane appliqué à un produit agricole particulier équivaut à plusieurs fois la moyenne des droits appliqués. En Norvège et en Suisse, par exemple, le droit maximum appliqué, tous produits agricoles confondus, s'élève à plus de 500 %. Seul le Chili présente une structure uniforme des droits de douane, fixés à 6 % pour tous les produits (à moins qu'ils ne soient couverts par un accord bilatéral ou régional). Il convient néanmoins de remarquer que pour connaître la protection réelle mise en œuvre, le taux du droit de douane pris isolément peut être trompeur. Par exemple, lorsque des contingents tarifaires sont en place, un taux hors contingent très élevé peut n'offrir aucune protection si le contingent est suffisamment important pour ne pas être atteint. Dans de tels cas, c'est le taux applicable au contingent tarifaire qui importe.

Graphique 2.9. Taux des droits de douane appliqués aux produits agricoles

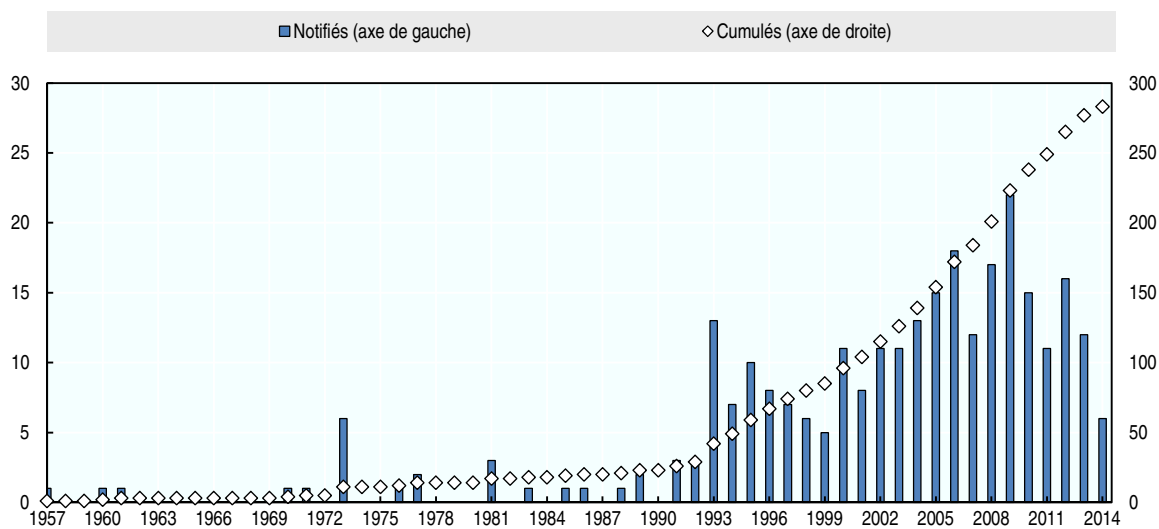
Moyenne pondérée (%) de 1996 à 2013



Notes : droits de douane appliqués aux produits agricoles tels qu'ils sont définis par l'OMC.

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données du système WITS (<http://wits.worldbank.org>).**Graphique 2.10. Accords commerciaux régionaux et bilatéraux notifiés**

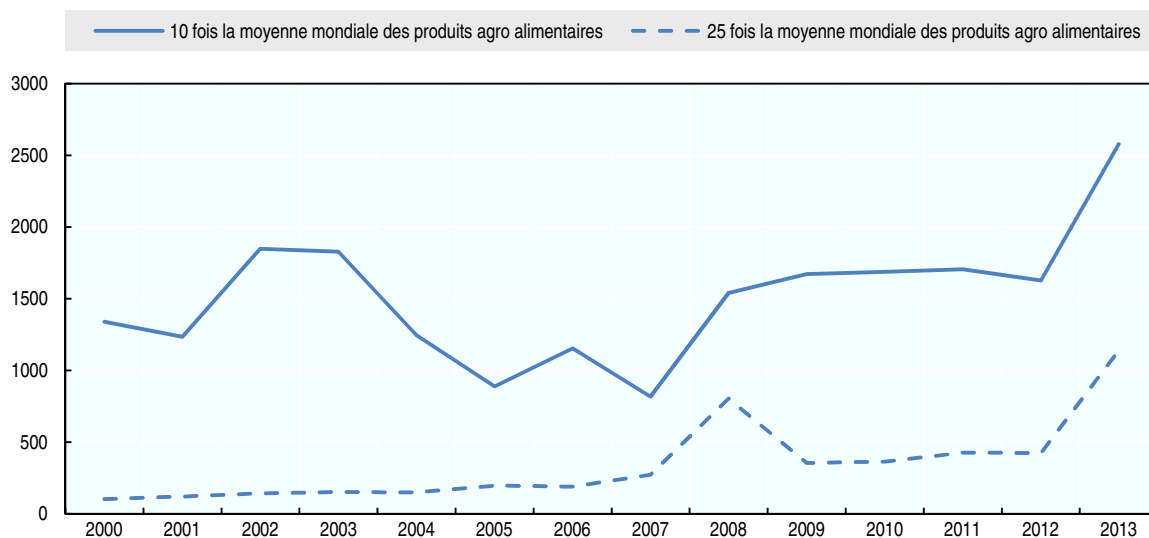
de 1957 à 2014

Source : base de données sur les ACR de l'OMC (https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm).

Outre le cas des produits spécifiques et des fortes marges de consolidation, des foyers de taux appliqués élevés persistent. Le panorama de ces taux élevés a évolué depuis 2000. Les tendances des taux appliqués élevés, c'est-à-dire 10 ou 25 fois supérieurs, au moins, à la moyenne mondiale (simple) des taux appliqués aux produits agroalimentaires sur une année donnée, attestent d'une hausse du nombre de d'échanges bilatéraux faisant l'objet de droits de douane élevés (graphique 2.11)⁶. En 2000, par exemple, environ 1 300 échanges bilatéraux définis par un code à six chiffres du Système harmonisé subissaient des droits de douane au moins dix fois supérieurs à la moyenne mondiale appliquée aux échanges agroalimentaires. En 2013, ce nombre avait doublé, atteignant environ 2 600 échanges bilatéraux (les droits de douane 25 fois supérieurs à la moyenne appliquée aux produits agroalimentaires pour une année donnée suivent une progression similaire). Différentes évolutions ont toutefois été constatées, sans que leur cause ne puisse être clairement identifiée parmi les différents facteurs (ou les différentes combinaisons de facteurs) susceptibles de les provoquer. Il peut s'agir d'une intensification des échanges malgré des taux élevés de droits de douane en vigueur, d'une hausse des droits de douane appliqués à des flux commerciaux déjà en place, d'une baisse de la moyenne mondiale des droits de douane ou simplement d'incohérences des données.

Seul un ensemble relativement petit de pays applique aux flux commerciaux bilatéraux des droits de douane élevés – ceux définis comme 25 fois supérieurs à la moyenne mondiale des taux appliqués aux produits agroalimentaires (tableau 2.3). Sur la période allant de 2000 à 2013, seulement 11 pays ont appliqué aux produits agroalimentaires des droits de douane au moins 25 fois supérieurs à la moyenne mondiale des taux appliqués à ces produits. Dans ces pays, les droits de douane élevés sont souvent appliqués à un ensemble particulier de produits plutôt qu'à une large gamme. Il convient également de remarquer qu'en règle générale, la valeur des échanges concernés par les droits de douane élevés est modeste (cependant, les droits de douane élevés freinent les échanges, de sorte que la valeur observée ne correspond pas à la valeur potentielle)⁷. En outre, le tableau ne montre que les taux élevés des droits de douane appliqués et ne tient pas compte des taux de protection élevés éventuellement liés aux droits de douane ou de contingents spécifiques.

Graphique 2.11. Nombre de flux commerciaux bilatéraux soumis à des droits de douane élevés
de 2000 à 2013



Source : estimations de l'OCDE basées sur les données du système WITS (<http://wits.worldbank.org/>).

Soutien interne

Le soutien interne connaît des variations non négligeables depuis 2000, tant chronologiques que géographiques. Cette évolution s'explique par une succession de réformes démarrée à la suite de l'Accord sur l'agriculture de 1994 de l'OMC et, il faut le souligner, en réaction aux flambées des prix des produits alimentaires de 2007-08.

Les tendances mondiales et les conséquences persistantes de la crise alimentaire

Les indicateurs globaux de soutien – estimation du soutien aux producteurs (ESP) de l'OCDE et taux nominal d'aide (NRA) de la Banque mondiale – dénotent une chute du niveau du soutien apporté aux producteurs agricoles dans le monde. Le niveau moyen du soutien, dans les pays de l'OCDE, est passé de 32 % des recettes agricoles brutes en 2000 à 17 % en 2014 (OCDE, 2015b). En revanche, d'après le NRA, la moyenne du soutien total apporté à l'agriculture dans tous les pays analysés affiche une baisse beaucoup plus modérée, de 0.29 en 2000 à 0.27 en 2011 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles). Si seuls les principaux pays intervenant dans les échanges de produits agricoles sont pris en compte (ceux qui figurent aux tableaux 2.1 et 2.2), la diminution est beaucoup plus prononcée – de 0.45 en 2000 à 0.29 en 2011.

Tableau 2.3. Pays appliquant aux produits agroalimentaires des droits de douane 25 fois supérieurs à la moyenne mondiale

Total entre 2000 et 2013

	Nombre de lignes tarifaires 25 fois supérieures à la moyenne mondiale	Moyenne (simple) des droits de douane appliqués à ces échanges	Proportion des échanges concernée sur la période (en %)
Égypte	1 414	1 705	0.81
Corée	2 273	446	1.07
Mexique	12	245	0.33
Maroc	54	322	0.10
Norvège	404	329	0.10
Panama	20	371	0.01
Pologne	39	370	0.02
Saint-Kitts-et-Nevis	4	400	>0.01
Taipei chinois	19	343	>0.01
États-Unis	106	350	>0.01
Zimbabwe	8	374	0.10

Notes : des taux élevés étaient appliqués à des lignes tarifaires en Pologne avant l'adhésion du pays à l'Union européenne, en 2004. Pour la Corée, la part des échanges concernée est probablement surévaluée (voir note 7).

Source : estimations de l'OCDE basées sur les données du système WITS (<http://wits.worldbank.org/>).

Ces tendances cachent des divergences nées des réactions à la flambée des prix alimentaires et des écarts entre groupes de pays. La crise des prix des produits alimentaires de 2007-08 a marqué le début d'un certain nombre de modifications de l'orientation de la politique commerciale agricole des gouvernements. Les administrations nationales de certains pays en développement ont adopté plusieurs mesures visant à stabiliser les marchés intérieurs et à déconnecter leurs consommateurs des bouleversements survenant sur les marchés mondiaux (OCDE, 2009 ; Abbot, 2010 ; OCDE, 2010). À court terme, plusieurs gouvernements ont mis en place des restrictions à l'exportation et différents droits d'importation afin d'isoler les consommateurs de leur pays vis-à-vis de l'envolée des prix internationaux (tableau 2.4).

D'après Demeke, Pangrazio et Maetz (2008), les interventions sur les échanges, le marché et la production nationale sont les réactions les plus courantes mises en œuvre par les gouvernements et représentent 85 % des mesures prises en conséquence de la crise. Les dispositifs de protection ciblant directement les consommateurs vulnérables sont restés beaucoup plus rares. Néanmoins, l'OCDE

(OCDE, 2010) signale que dans le cas de plusieurs grandes puissances commerciales du secteur agricole examinées, une part importante des interventions a consisté à renforcer des mesures existantes au lieu d'en instaurer de nouvelles.

Dans les grands pays exportateurs, l'intervention dans les échanges et sur les marchés a aidé à modérer certaines hausses des prix à la consommation (notamment du blé en Chine et en Inde – voir Galtier et al., 2013). Cependant, étant donné que plusieurs pays ont procédé à ces interventions, leur effet cumulé sur les prix mondiaux a sensiblement amoindri leur efficacité pour les autres, en particulier pour les petits pays producteurs. Qui plus est, du point de vue de l'ensemble de l'économie et sur le long terme, l'efficacité et l'efficacité des mesures commerciales ponctuelles prises en réaction à la variabilité des prix intérieurs sont contestables et susceptibles d'aller à l'encontre de la sécurité alimentaire (voir OCDE, 2015c ; 2015d).

Selon Anderson, Ivanic et Martin (2014) également, les interventions dans les échanges et sur les marchés ont accentué les mouvements globaux des prix. De même, Headey (2011) émet l'idée que les décisions de politique commerciale ont été l'un des grands éléments moteurs des variations brutales des prix observées. Pour le riz, le blé, le maïs et le soja, les actions commerciales des pays ont consisté à restreindre les exportations, à accroître les stocks par des achats et à supprimer des restrictions à l'importation.

Tableau 2.4. Mesures commerciales couramment adoptées en 2008

	Afrique	Asie	Amérique latine	Total
Pays étudiés	33	26	22	81
Interventions sur le marché				
Politique commerciale				
<i>Réduction des taxes et droits de douane à l'importation</i>	18	13	12	43
<i>Restriction ou interdiction des exportations</i>	8	13	4	25
Mesures sur le marché intérieur				
<i>Suspension / diminution de la TVA et autres taxes</i>	14	5	4	23
<i>Écoulement des stocks à des prix subventionnés</i>	13	15	7	35
<i>Prix administrés</i>	10	6	5	21
Soutien à la production				
Soutien à la production	12	11	12	35
Dispositifs de protection des producteurs	6	4	5	15
Programmes de soutien à l'achat d'engrais et de semences	4	2	3	9
Interventions sur le marché	4	9	2	15
Dispositifs de protection des consommateurs				
Transferts monétaires	6	8	9	23
Augmentation du revenu disponible	4	8	4	16

Source : Demeke, Pangrazio et Maetz (2008).

Les pays importateurs nets de produits alimentaires dont les barrières commerciales étaient déjà basses se sont révélés particulièrement vulnérables aux effets de ces politiques. Amplifiés par les mesures d'isolation appliquées par d'autres pays, les mouvements des prix ont eu des conséquences plus dramatiques que si ces mesures n'avaient pas existé. Les interventions décidées par différents pays pour renforcer la sécurité alimentaire l'ont en fait affaiblie à l'échelle mondiale. Selon Anderson, Ivanic et Martin (2014), il est possible que les mesures commerciales adoptées en 2007-08 pour isoler les prix alimentaires aient accru le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté dans le monde.

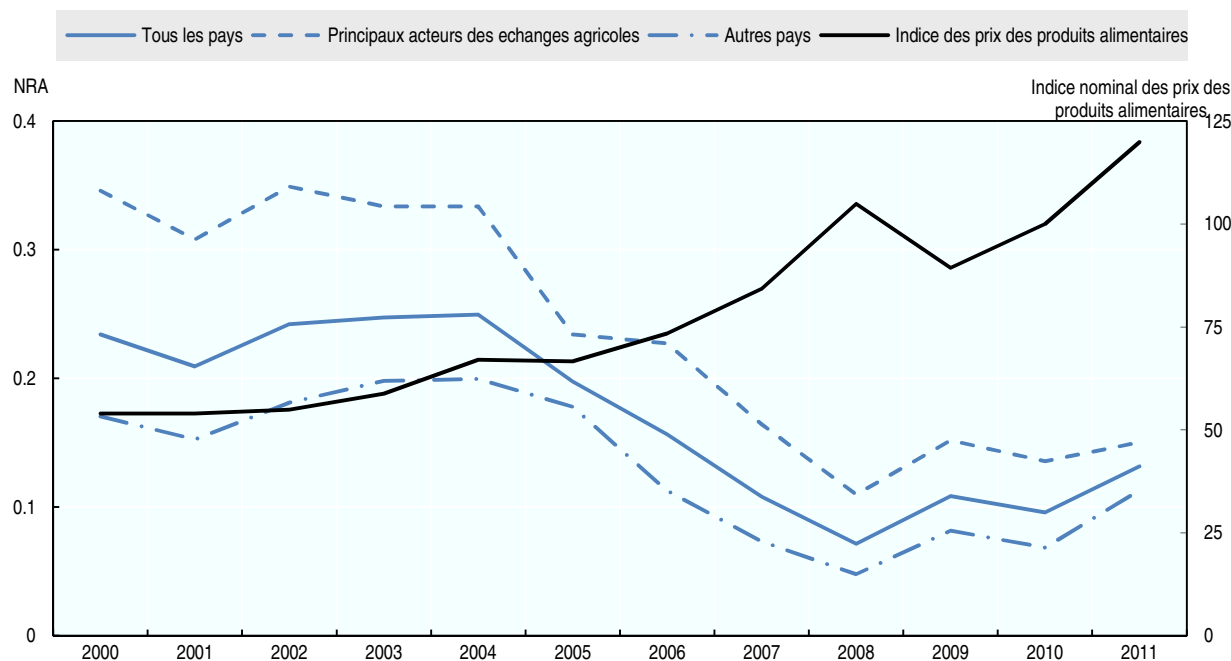
Depuis lors, de nombreux pays restent sur la défensive vis-à-vis des marchés internationaux. Beaucoup ont commencé à appliquer des politiques d'autosuffisance, souvent dans l'optique d'améliorer leur sécurité alimentaire. Concrètement, divers leviers sont employés, notamment le soutien des prix du marché au moyen de barrières commerciales, les subventions aux intrants ou, parfois, le recours à des programmes de stockage public. Sur le long terme, les mesures commerciales et internes de ce type pourraient contribuer à accentuer la volatilité des prix sur les marchés internationaux étant donné qu'elles exportent les variations des prix intérieurs vers le marché mondial (Gouel, 2014). Cela étant, certains pays ont également mis en place des politiques qui créent moins de distorsions, en investissant nettement dans la recherche-développement et les infrastructures agricoles.

L'incidence de la crise alimentaire sur les politiques agricoles internes (et commerciales) est mise en évidence par les estimations du taux nominal d'aide (graphique 2.12). Avant 2008, la tendance de ce taux était à la baisse, tant dans les pays fortement intégrés au commerce mondiale de produits agricoles que dans les autres. Selon certaines sources, cette diminution pourrait avoir été liée en partie à la hausse des prix des produits alimentaires (indice des prix alimentaires nominaux dans le graphique 2.12). Cependant, malgré la persistance de l'augmentation des prix au cours de la période suivante, la tendance à la baisse du taux nominal d'aide s'est nettement inversée.

Il convient également de noter que le soutien accordé à l'agriculture chez les grands exportateurs de produits agricoles (d'après le NRA) est, en moyenne, supérieur à celui qui est dispensé dans les autres pays. Par ailleurs, la réaction des pouvoirs publics à l'envolée des prix alimentaires a été proportionnellement plus importante dans les pays qui ne jouent pas un grand rôle dans le commerce de produits agricoles par rapport à ceux qui sont au premier plan.

Graphique 2.12. Taux nominal d'aide : tendances contrastées

NRA et indice des prix des produits alimentaires de 2000 à 2011



Notes : les estimations du NRA portent sur tout le secteur agricole (primaire) et englobent les paiements autres que par produit. Les estimations par pays sont obtenues à partir des moyennes pondérées en fonction de la valeur de la production.

Source : Banque mondiale (2012) ; Anderson et Valenzuela (2013) ; Anderson et Nelgen (2013) ; base de données SFI du FMI (<http://data.imf.org/>).

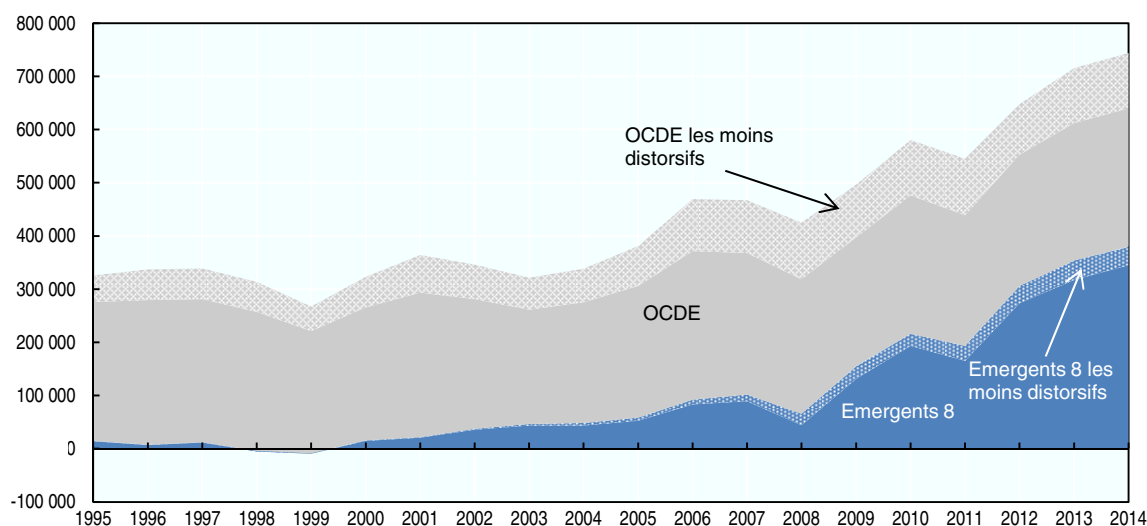
Soutien : une tendance en pleine évolution

Il semble que le recours à des mesures en faveur des producteurs soit de plus en plus répandu dans les pays développés et émergents – en particulier celles qui soutiennent directement les agriculteurs (graphique 2.13). Depuis 1995, les transferts de revenus aux agriculteurs sont en augmentation dans certains pays émergents et en développement, sous l'effet, en partie, de la hausse du niveau de développement et de revenus de ces pays et, pour certains, de la mise en œuvre de mesures visant à atteindre l'autosuffisance pour des produits agricoles donnés. Dans les pays développés, la conjugaison des réformes et de l'évolution des prix alimentaires mondiaux a joué un rôle dans la variation du niveau total du soutien.

Les Estimations du Soutiens aux Producteurs (ESP) mesurées par l'OCDE révèlent des différences entre économies développées et économies émergentes. En 1995, les huit pays émergents sur lesquels l'OCDE recueille des informations relatives aux politiques agricoles représentaient 5 % à peine du total des ESP mesurées (pays émergents et pays de l'OCDE confondus). En 2014, ces huit pays comptaient pour plus de 51 % du total.

Graphique 2.13. Tendances de l'ESP : pays de l'OCDE et pays émergents

Valeurs nominales des ESP de 1995 à 2014 (en milliards USD)



Note : les mesures causant le moins de distorsions sont les paiements découplés de la production et sans liens avec les intrants ou les produits.

Source : OECD Stat (<http://stats.oecd.org/>).

La composition de l'ESP a également changé depuis les années 2000 (graphique 2.14). Dans certains pays émergents, notamment l'Indonésie et la Chine, la croissance de l'ESP s'explique par une intensification du recours aux dispositions qui faussent le plus les échanges – notamment le soutien des prix du marché, les paiements en fonction de la production et les subventions à l'achat d'intrants. Dans d'autres économies émergentes, comme le Brésil, on observe à la fois une baisse de l'ESP et un glissement vers des paiements découplés. Dans bon nombre de pays de l'OCDE, la part de l'ESP attribuable aux mesures qui provoquent le plus de distorsions a chuté depuis 2000 – notamment dans l'Union européenne, où environ 68 % du soutien aux agriculteurs par-dessous forme de paiements découplés en 2014, contre environ 35 % en 2000. Néanmoins, l'évolution n'est pas uniforme dans tous les pays de l'OCDE, parmi lesquels l'Islande, le Japon, la Corée, la Suisse et la Norvège maintiennent un niveau de soutien élevé.

L'évolution de la composition du soutien dans certains pays de l'OCDE répond aussi à celle de leurs objectifs. Dans l'Union européenne, par exemple, les mesures sont de plus en plus centrées sur

d'autres productions que les produits de base et sur les productions du secteur autres que les produits de base et liées à l'environnement, et sur d'autres éléments tels que les paysages culturels, la biodiversité et le développement rural.

Concurrence à l'exportation

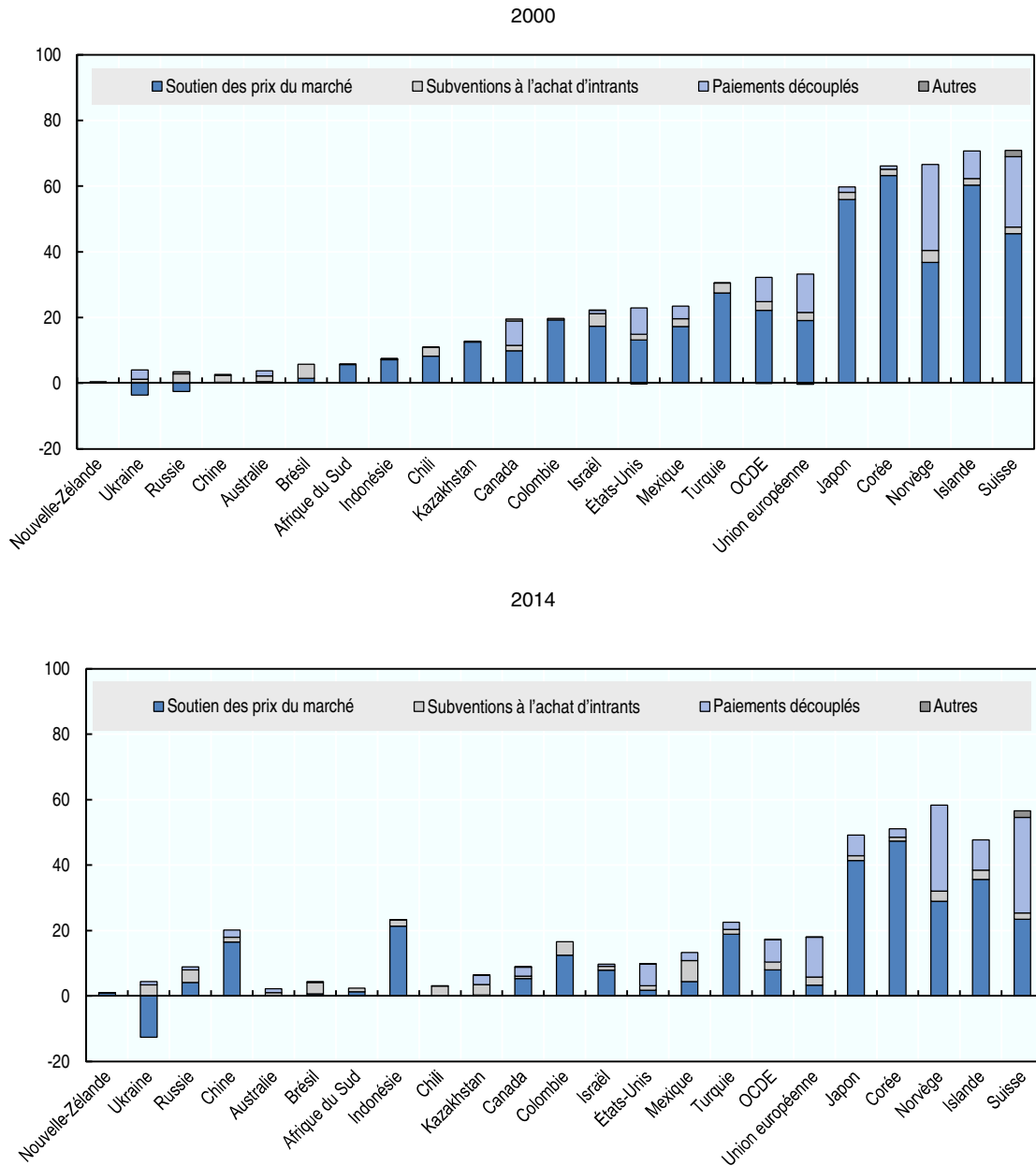
Le recours effectif aux subventions à l'exportation a également fléchi fortement ces dernières années, en conséquence non seulement des prix élevés sur les marchés internationaux, mais aussi des réformes de l'action publique. Sur les 18 membres de l'OMC (les États membres de l'Union européenne comptant pour un) s'étant engagés lors du cycle d'Uruguay à abaisser leurs subventions à l'exportation à un taux non nul, 10 n'ont dispensé aucune subvention à l'exportation depuis le début du cycle de Doha, en 2001, selon leurs notifications annuelles. Sur les huit autres pays, trois ont déclaré avoir eu recours aux subventions à l'exportation de manière ininterrompue et un, les États-Unis, de manière limitée. En juillet 2013, la décision officielle de ramener à zéro les restitutions à l'exportation pour la viande de volaille (Règlement d'exécution (UE) n° 689/2013 de la Commission), comme c'était déjà le cas pour la viande porcine et la viande bovine, notamment, a entraîné la suppression totale des subventions à l'exportation de produits agricoles, pour la première fois depuis les années 1970. De plus, lors de la dernière Conférence ministérielle de l'OMC (MC10), les gouvernements ont décidé de supprimer les subventions à l'exportation de produits agricoles définitivement (encadré 2.4).

Néanmoins, les changements dans d'autres domaines de l'action publique liés à la concurrence à l'exportation et ayant des conséquences similaires sur le commerce mondial sont moins manifestes. Le peu de données disponibles sur les équivalents subventions des dispositions relatives au financement des exportations, à l'aide alimentaire et aux entreprises commerciales d'État rendent difficile l'analyse des variations. Malgré tout, les notifications reçues par l'OMC laissent penser que des changements positifs sont en cours depuis l'ouverture du cycle de Doha dans d'autres domaines du pilier de la concurrence à l'exportation (OMC, 2014a).

L'aide alimentaire, quant à elle, représente une proportion minime de l'ensemble de l'aide publique au développement – environ 3 % –, mais 18 % de l'aide humanitaire (Clay, 2014). En termes de quantité, Clay (2014) l'évalue aux alentours de 5 millions de tonnes, dont 80 % à 90 % sont des céréales, soit à peu près 8 % du total des importations de céréales des PMA, mais seulement 0.5 % des importations des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires⁸. Même au moment de la flambée des prix alimentaires de 2007-08, l'aide alimentaire a eu tendance à être « pro-cyclique », à savoir qu'elle est moins disponible dans les périodes où les prix sont élevés et l'est davantage lorsque les prix sont bas (Clay, 2012). Ce comportement donne à penser qu'à un certain niveau, l'aide alimentaire entretient un lien permanent avec la politique agricole et que son acheminement est soumis à un décalage dans le temps à cause de questions de procédure. Toutefois, la substitution de flux financiers à l'acheminement de nourriture donne lieu à une tendance à la baisse du volume de l'aide alimentaire depuis 2000, nonobstant un renversement de cette tendance entre 2011 et 2012 (graphique 2.15).

À grande échelle, le recul de l'aide alimentaire acheminée sous forme de produits peut laisser supposer que les risques de distorsion des échanges ont diminué depuis 2000. Or, certains estiment que le potentiel de distorsion persiste, avec plus de risques pour certains produits que pour d'autres (Clay, 2014). Ces risques naissent en partie du maintien, dans la loi agricole de 2014 des États-Unis, de dispositions sur l'aide liée, la monétisation et l'élimination des excédents. D'autres sont liés en particulier au riz, lorsque les donateurs fournissent l'aide principalement sous la forme de transferts directs (le Brésil, le Japon et les États-Unis étant les principaux donneurs).

Graphique 2.14. Composition des PSE



Source : OECD.Stat (<http://stats.oecd.org/>).

Encadré 2.4. Après la dixième Conférence ministérielle de l'OMC

Le 19 décembre 2015, la dixième Conférence ministérielle de l'OMC (MC10), qui s'est tenue à Nairobi (Kenya), a abouti à l'adoption d'un ensemble de décisions ministérielles dont plusieurs concernent l'agriculture. Le « paquet de Nairobi » prévoit l'élimination des subventions à l'exportation de produits agricoles, ainsi que d'autres décisions relatives à l'agriculture qui concernent la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) en faveur des pays en développement, des mesures relatives au coton et des règles d'origine préférentielles.

Subventions à l'exportation : l'une des caractéristiques essentielles du paquet de Nairobi est la Décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation, selon laquelle les pays développés se sont engagés à éliminer les subventions à l'exportation de produits agricoles, à l'exception de celles qui sont inscrites dans les listes pour les produits laitiers, les produits transformés et la viande porcine, et qui pourront perdurer jusqu'à la fin de 2020. Les pays en développement ont jusqu'à la fin de 2018 pour éliminer leurs possibilités d'octroi de subventions à l'exportation, mais ils peuvent continuer de couvrir les coûts de commercialisation et de transport pour les exportations de produits agricoles jusqu'à la fin de 2023. Les pays les plus pauvres et importateurs de produits alimentaires bénéficient d'un délai allant jusqu'à la fin de 2030 pour respecter leurs engagements.

Outre les dispositions ci-dessus, la décision énonce des restrictions, ou « disciplines », visant à empêcher que d'autres mesures soient utilisées pour subventionner les exportations. Ces disciplines incluent la limitation du financement du soutien en faveur des exportateurs de produits agricoles, comme les crédits à l'exportation, les garanties de crédits à l'exportation ou les programmes d'assurance ; des règles applicables aux entreprises d'État faisant le commerce de produits agricoles ; et des dispositions visant à faire en sorte que l'aide alimentaire internationale n'ait pas d'incidence préjudiciable sur les marchés intérieurs.

Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire : la décision relative à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire réaffirme que les membres de l'OMC s'engagent à négocier et à faire tous les efforts concertés possibles pour convenir d'une « solution permanente » à cette question et l'adopter. Cet engagement était au cœur des débats de la Conférence ministérielle de Bali, en 2013.

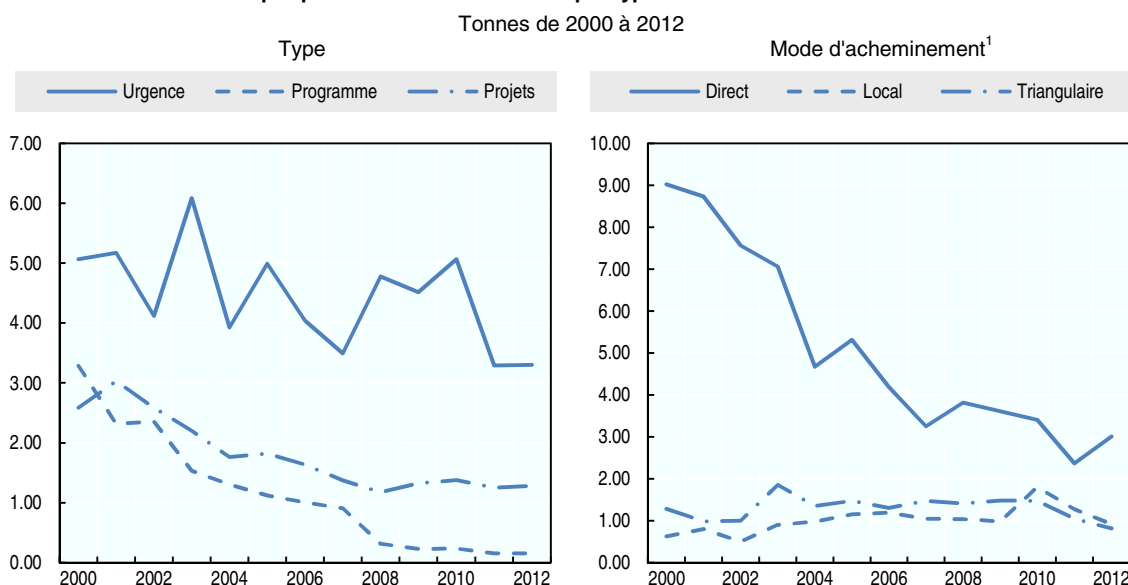
Coton : la décision relative au coton appelle les pays développés – et les pays en développement qui se déclarent en mesure de le faire – à accorder dans la mesure prévue dans leurs arrangements commerciaux préférentiels respectifs en faveur des PMA, à compter du 1^{er} janvier 2016, un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations des PMA visant les « produits dérivés du coton » figurant dans une liste précise. Il est également demandé aux pays développés de supprimer immédiatement les subventions à l'exportation du coton, alors que les pays en développement ont jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour le faire. La décision salue également les réformes appliquées par certains pays à leur politique interne concernant le coton et qui peuvent contribuer à l'objectif de réduction des subventions internes, en soulignant cependant qu'il reste des efforts à faire.

Mécanisme de sauvegarde spéciale : les pays ont décidé de maintenir le droit des pays en développement d'avoir recours à un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) tel que prévu au paragraphe 7 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, basé sur des seuils de déclenchement fondés sur les quantités importées et les prix, moyennant des arrangements précis à définir plus avant. Les négociations sur le MSS seront poursuivies par le Comité de l'Agriculture de l'OMC réuni en session extraordinaire, dans le contexte de l'examen des questions agricoles en suspens.

Parmi les autres décisions relatives à l'agriculture de la MC10 figure une décision sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés. Elle prévoit que lorsque les membres appliquent un critère de transformation aux produits agricoles pour déterminer une origine, ils autorisent, dans la limite de ce qui est prévu dans leurs arrangements préférentiels, la transformation des produits agricoles bruts en produits agroalimentaires. Il est aussi demandé aux membres d'envisager d'accorder un traitement préférentiel aux produits contenant des matières non originaires des PMA jusqu'à concurrence de 75% de la valeur finale du produit.

Source : OMC (2015), *Le paquet de Nairobi*,
https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc10_f/nairobipackage_f.htm.

Graphique 2.15. Aide alimentaire : par type et mode d'acheminement



1. L'aide directe correspond aux transferts directs de denrées alimentaires, l'aide locale aux fonds octroyés pour l'achat de produits alimentaires sur le marché local et l'aide triangulaire aux achats d'aliments par le pays donneur dans des pays tiers, avant leur acheminement vers le pays destinataire.

Source : WFP INTERFAIS (www.wfp.org/faiss/).

En ce qui concerne le commerce d'État, des travaux récents de l'OCDE tendent à montrer qu'en général, les entreprises commerciales d'État importatrices et exportatrices entrent de plus en plus en concurrence avec les entreprises privées (OCDE, 2015e). Bien qu'elles ne soient pas toutes spécialisées dans l'agriculture, les entreprises ayant répondu à l'enquête menée par l'OCDE sur l'influence de l'État sur la concurrence et les marchés internationaux (*OECD Business Survey on State Influence on Competition in International Markets*) estiment que certaines entreprises commerciales d'État peuvent tirer parti de différents avantages propres à leur statut public et influencer les marchés (en limitant les ventes, en particulier).

Selon l'OMC, 20 de ses membres ont déclaré posséder un total de 77 entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles (OMC, 2014b ; Díaz-Bonilla et Harris, 2014). Les pays présentant le plus grand nombre d'entreprises commerciales d'État sont la Chine (25), l'Inde (14) et la Colombie (14). Les principaux produits concernés sont le tabac (21 entreprises commerciales d'État), les produits classés « divers » (20) et les fruits et légumes (14)⁹.

Dans le domaine des crédits à l'exportation, il existe peu d'informations sur l'ampleur des mesures appliquées par les pays. Lors d'une enquête récente auprès de ses pays membres sur la concurrence à l'exportation, l'OMC n'a recueilli que 36 réponses (dont une au nom de l'Union européenne) à des questions sur les crédits à l'exportation (OMC, 2016a). Sur les 36 pays ayant répondu, 13 ont fourni des détails sur leur dispositif de crédit à l'exportation. Lorsqu'ils ont également apporté des données chronologiques sur leurs dépenses, des tendances divergentes sont apparues – les dépenses sont en augmentation dans certains et en diminution dans d'autres (OMC, 2016b).

Restrictions des exportations

Les dispositifs actuels sur la concurrence à l'exportation ne portent pas sur les restrictions à l'exportation de produits agricoles, mais certains pays utilisent celles-ci dans le but d'atteindre des objectifs de leur politique intérieure. Comme il a été expliqué plus haut, les restrictions et interdictions visant les exportations ont parfois été utilisées temporairement en réaction à l'envolée des prix alimentaires de 2007-08 (tableau 2.4). Cependant, l'utilisation de telles mesures a eu et continue d'avoir des incidences sur le commerce de différents produits, à des degrés divers.

Tableau 2.5. Restrictions à l'exportation de produits agricoles

de 2007 à 2011

	Nombre de pays	Nombre de restrictions	Part moyenne de la production de 2004-06	Part de la production	Part moyenne des exportations de 2004-06	Part des exportations
2007						
Riz	3	13	0.27	0.28	0.34	0.31
Blé	5	14	0.28	0.29	0.24	0.24
Maïs	1	3	0.03	0.03	0.16	0.15
Autres céréales	2	4.5	0.09	0.08	0.18	0.18
Soja	1	1.5	0.19	0.21	0.13	0.18
Autres oléagineux	1	9	0.05	0.07	0.03	0.03
Huiles végétales	3	49.5	0.29	0.29	0.44	0.43
2008						
Riz	8	39	0.71	0.71	0.52	0.48
Blé	8	16	0.46	0.48	0.3	0.33
Maïs	3	6.5	0.25	0.28	0.23	0.16
Autres céréales	3	4.5	0.12	0.12	0.26	0.31
Soja	2	2	0.26	0.22	0.14	0.08
Autres oléagineux	2	1.5	0.13	0.07	0.05	0.03
Huiles végétales	4	38	0.28	0.1	0.41	0.42
2009						
Riz	5	17	0.54	0.52	0.25	0.13
Blé	3	6	0.3	0.34	0.12	0.05
Maïs	1	0.5	0.03	0.03	0.16	0.17
Autres céréales	2	1	0.05	0.05	0.19	0.21
Soja	2	0.5	0.26	0.27	0.14	0.14
Autres oléagineux	1	1	0.05	0.04	0.03	0.03
Huiles végétales	3	38	0.11	0.1	0.14	0.09
2010						
Riz*	6	19	0.28	0.28	0.38	0.31
Blé	7	8	0.29	0.3	0.24	0.17
Maïs	4	3	0.04	0.05	0.18	0.21
Autres céréales	4	3.5	0.14	0.12	0.37	0.34
Soja	2	0.5	0.19	0.19	0.13	0.1
Autres oléagineux	3	3.5	0.04	0.05	0.01	0.03
Huiles végétales	5	17	0.27	0.3	0.41	0.4
2011						
Riz*	3	4	0.04	0.04	0.05	0.05
Blé	6	6.5	0.13	0.15	0.22	0.31
Maïs	3	2	0.04	0.06	0.18	0.3
Autres céréales	3	4.5	0.14	0.16	0.37	0.5
Soja	2	1	0.19	0.19	0.13	0.1
Autres oléagineux	4	7.5	0.09	0.1	0.04	0.03
Huiles végétales	4	9.5	0.22	0.27	0.41	0.4

Notes : chaque code SH6 compte pour 1 lorsqu'une restriction dure plus de six mois et pour 0.5 lorsqu'elle dure moins de six mois. * Les données de 2010 et 2011 sur le riz excluent la Chine car le mode d'administration de ses licences n'était pas bien défini et, par conséquent, il n'est pas possible de déterminer si elles étaient restrictives ou non. Pour chaque année, la part moyenne de la production ou des exportations de 2004-06 fait référence aux pays ayant appliqué des mesures cette année-là. Les « autres oléagineux » comprennent les graines de coton, le colza, les graines de tournesol et les amandes de palme, selon le pays et l'année. Les « huiles végétales » comprennent l'huile de soja, l'huile de colza, l'huile de graines de tournesol, l'huile de coprah, l'huile de palmiste, l'huile de palme et l'huile de graine de coton, selon le pays et l'année. Les données ne sont disponibles ni pour tous les produits concernés, ni pour tous les pays. Voir OCDE (2014) pour plus de détails.

Source : OCDE (2014).

Les données recueillies par l'OCDE laissent supposer que le recours à de telles mesures a persisté entre 2007 et 2011 (tableau 2.5). Par ailleurs, ces restrictions à l'exportation (y compris les mécanismes fiscaux imposés par l'Argentine aux exportations) ont été appliquées à divers produits agroalimentaires exportés. Pour les années retenues dans le tableau 2.5, le nombre de pays est invariablement plus élevé dans les cas du riz et du blé. En ce qui concerne le nombre de restrictions, cependant, ce sont les huiles végétales qui arrivent en tête, devant le riz et le blé.

Lorsque l'analyse porte sur la proportion du total des échanges mondiaux concernée par les restrictions à l'exportation, les échanges de riz, de blé et d'huiles végétales sont encore les premiers. En moyenne, sur la période de cinq ans pour laquelle des données sont présentées, des restrictions à l'exportation ont été imposées par des pays représentant entre 21 % et 37 % des exportations totales de ces trois produits¹⁰.

Notes

1. Pour de plus amples informations sur la base de données actualisées, rendez-vous sur www.gtap.agecon.purdue.edu/databases/v9/default.asp.
2. Dans une certaine mesure, les obstacles non tarifaires et internes et les autres types de disposition qui limitent les échanges agricoles entre deux pays se reflètent déjà dans les flux commerciaux et, somme toute, dans la part des exportations et des importations d'un pays donné. De ce fait, la présente analyse tient pour acquis que l'incidence des mesures de soutien interne et des mesures aux frontières est distincte de celle de barrières internes et non tarifaires non prises en compte ici. De surcroît, comme le type de modèle d'équilibre général employé ne permet pas la création de nouveaux flux commerciaux bilatéraux – à supposer qu'il ne dépende que du prix, le potentiel d'échange existe (en d'autres termes, s'il n'existait aucun échange d'un produit particulier entre deux pays donnés avant la réforme, il n'y en aurait pas non plus après) –, les raisons de l'absence d'échanges sont présumées ne pas être liées au prix, mais plutôt en partie aux frictions modélisées dans les échanges internationaux.
3. La publication *OECD/FAO Outlook* présente tous les ans de nouvelles projections à moyen terme. Elle est disponible à l'adresse suivante : <http://www.agri-outlook.org/fr/>.
4. Les estimations représentent les taux de croissance annuels composés respectifs, en valeur réelle, des importations et des exportations de produits agricoles, à partir des données de Comtrade sur la période comprise en 1994 et 2013.
5. Habituellement utilisé pour mesurer la concentration des revenus, le coefficient de Gini représente, lorsqu'il est égal à 1, une situation de concentration absolue, avec un seul exportateur ou importateur, et, lorsqu'il est égal à 0, une situation où tous les exportateurs ou importateurs ont une part identique du marché.
6. La notification des données par les pays membres de l'OMC complique la mise en évidence de l'évolution du niveau des droits de douane appliqués. Elle varie sensiblement de l'un à l'autre, ce qui donne lieu à des écarts pour chaque année donnée. Ces écarts ont une influence sur les résultats obtenus. Les résultats représentent le nombre de lignes tarifaires pour lesquelles le taux notifié des droits de douane appliqués est 10 ou 25 fois supérieur à la moyenne mondiale simple. Les taux appliqués aux contingents tarifaires ou hors contingent ne sont pas spécifiquement indiqués.
7. Dans les données, la Corée fait exception, puisque les importations de maïs sont abondantes alors que les droits de douane sont élevés. Cependant, une grande partie de ces importations est opérée en franchise de droits du fait de l'application de contingents tarifaires et, à ce titre, leur valeur n'est pas prise en compte dans le tableau 3. De même, la Corée importe des compléments

alimentaires pour animaux, des racines fourragères et des mélanges d'aliments dans des conditions semblables. Or, comme la nature des données ne permet pas de séparer ces importations, il y a lieu de penser que la proportion des échanges concernée est surévaluée.

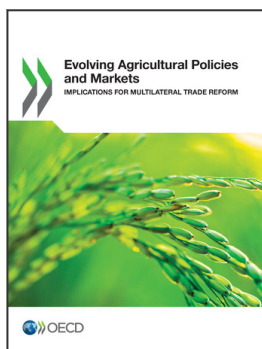
8. Dans le cadre de l'OMC, les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires sont un groupe de pays dont l'approvisionnement en nourriture est tributaire des importations. Les pays de ce groupe peuvent bénéficier de l'aide alimentaire, conformément aux mesures prévues par la *Décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires*. La composition de ce groupe a varié avec le temps. Depuis la dernière mise à jour, en 2012, il comporte tous les pays les moins avancés tels qu'ils sont définis par les Nations Unies, auxquels s'ajoutent 31 autres pays (document OMC n° G/AG/5/Rev.10, 23 mars 2012, www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/ag_work_f.htm).
9. Les données sur les entreprises d'État aux termes de l'article XVII du GATT de 1994 ne sont pas toujours transmises de manière exhaustive ou en temps voulu, ce qui tend à nuire à l'exactitude des résultats.
10. La part moyenne des exportations qui sert de référence est calculée sur la période de trois ans allant de 2004 à 2006. Pendant cette période, la plupart des pays n'avaient pas encore commencé à limiter les exportations. Le choix d'une moyenne sur trois ans pour la production et les exportations permet de minimiser les effets des particularités de chaque année, notamment climatiques. Pour les pays et les produits représentés, la période allant de 2004 à 2006 est présumée représentative d'une année « typique » avant l'utilisation plus fréquente des restrictions à l'exportation, entre 2007 et 2011. Pour de plus amples informations, consulter OCDE (2014).

Références

- Abbot, P. (2010), « Stabilisation Policies in Developing Countries after the 2007-08 Food Crisis », document de travail, Forum mondial sur l'agriculture : politiques de développement agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, 29-30 novembre 2010, Paris.
- Anderson, K. et E. Valenzuela (2013), *Estimates of Distortions to Agricultural Incentives, 1955-2011 (updated June 2013)*, Banque mondiale, Washington, DC, disponible à l'adresse : www.worldbank.org/distortions.
- Anderson, K. et S. Nelgen (2013), *Updated Database of National and Global Distortions to Agricultural Incentives, 1955 to 2011*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Anderson, K., M. Ivanic et W. Martin (2014), « Food Price Spikes, Price Isolation, and Poverty », *Policy Research Working Paper*, n° 7011, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2012), *Distortions to Agricultural Incentives*, Banque mondiale, Washington, DC, disponible à l'adresse : <http://go.worldbank.org/5XY7A7LH40>.
- Brink, L. (2014), *Commitments under the WTO Agreement on Agriculture and the Doha Draft Modalities: How do they Compare to Current Policy?*, document de travail, Forum mondial de l'OCDE sur l'agriculture. Questions soulevées par la politique commerciale appliquée à l'agriculture, 2 décembre 2014, Paris.
- CGIAR (2015), *Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security, and CCAFS*, CGIAR, Montpellier, <https://cgspace.cgiar.org/rest/bitstreams/62364/retrieve>.
- Clay, E. (2012), « Trade Policy Options for Enhancing Food Aid Effectiveness », *Issue Paper 41*, Centre international de commerce et de développement durable, Genève, <http://fr.ictsd.org/>.
- Clay, E. (2014), « Trade Policy Options for Enhancing Food Aid Effectiveness: Revisiting the Draft Doha Deal », in Meléndez-Ortiz, R., C. Bellmann et J. Hepburn (dir. pub.), *Tackling Agriculture in the Post-Bali Context*, Centre international de commerce et de développement durable, Genève.
- Commission européenne (2013), Règlement d'exécution (UE) n° 689/2013 de la Commission du 18 juillet 2013 fixant les restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de volaille, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 196/13, 19 juillet 2013, pp. 13-15.
- Demeke, M., G. Pangrazio et M. Maetz (2008), *Country Responses to the Food Security Crisis: Nature and Preliminary Implications of the Policies Pursued*, Agricultural Policy Support Service, FAO, Rome.
- Díaz-Bonilla, E. et J. Harris (2014), Export Subsidies and Export Credit, in *Tackling Agriculture in the Post-Bali Context*, Centre international de commerce et de développement durable, Genève.
- Disdier, A.-C., L. Fontagné et M. Mimouni (2008), « The Impact of Regulations on Agricultural Trade: Evidence from the SPS and TBT Agreements », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 90, n° 2, Oxford University Press, Oxford, pp. 336-350.
- FAO Stat. (2016), *FAOSTAT*, Food and Agriculture Organization of the United Nations Statistics Division, Rome, <http://faostat3.fao.org/home/E>.
- Galtier, F., B. Vindel et P. Timmer (2013), « Gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement : une analyse critique des stratégies et des instruments », Agence française de développement, Paris.
- Gouel, C. (2014), « Trade Policy Coordination and Food Price Volatility », *CEPII Working Paper*, n° 2014, n° 23, CEPII, Paris.
- Headey, D. (2011), « Rethinking the Global Food Crisis: The Role of Trade Shocks », *Food Policy*, vol. 36, Elsevier, Amsterdam, pp. 136-46.

- IMF IFS database (2016), *IMF Data*, International Monetary Fund, Washington D.C. www.imf.org/en/Data.
- Li, Y. et J.C. Beghin (2012), « A Meta-Analysis of Estimates of the Impact of Technical Barriers to Trade », *Journal of Policy Modeling*, vol. 31, n° 6, Elsevier, Amsterdam, pp. 497-511.
- Nations Unies (2016), *United Nations Framework Convention on Climate Change*, United Nations, New York City, http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php
- Naylor, R. L. et W. P. Falcon (2010), « Food Security in an Era of Economic Volatility », *Population and Development Review*, vol. 35, n° 4, Wiley, New Jersey, pp. 693-723.
- OCDE Stat (2016), *OCDE Agriculture Statistics*, Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, Paris, http://stats.oecd.org/BrandedView.aspx?oecd_bv_id=agr-data-en&doi=83ff9179-en.
- OCDE (2008a), « La hausse des prix alimentaires : causes et conséquences », *Cahier de politique économique de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/echanges/echanges-agricoles/40926060.pdf.
- OCDE (2008b), « Élaboration et mise en œuvre des politiques agricoles : une synthèse », in van Tongeren, F. (dir. pub.), *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 7, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/243786286663>.
- OCDE (2009), « Development Dimensions of High Food Prices », in Abbott, P. (dir. pub.), *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 18, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/222521043712>.
- OCDE (2010), « Mesures prises dans les économies émergentes face aux flambées des cours internationaux des produits agricoles de base », in Jones, D. et A. Kwieciński (dir. pub.), *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 34, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/5km6c60xbfhk-fr>.
- OCDE (2012), *Evaluation of Agri-environmental Policies: Selected Methodological Issues and Case Studies*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179332-en>.
- OCDE (2013), « The Impact of Regional Trade Agreements on Trade in Agricultural Products », in Bureau, J. et S. Jean (dir. pub.), *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 65, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3xznkz60vk-en>.
- OCDE (2014), « How Export Restrictive Measures Affect Trade in Agricultural Commodities », in Liapis, P. (dir. pub.), *Export Restrictions in Raw Materials Trade: Facts, Fallacies and Better Practices*, Paris, www.oecd.org/tad/benefitlib/export-restrictions-raw-materials.htm
- OCDE (2015a), « Regional Trade Agreements and Agriculture », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 79, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js4kg5xjvfv-en>.
- OCDE (2015b), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2015-fr.
- OCDE (2015c), *Issues in Agricultural Trade Policy: Proceedings of the 2014 OECD Global Forum on Agriculture*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233911-en>.
- OCDE (2015d), *Managing Food Insecurity Risk: Analytical Framework and Application to Indonesia*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233874-en>.
- OCDE (2015e), « International Trade and Investment by State Enterprises », *OECD Trade Policy Papers*, Kowalski, P. et K. Perepechay (dir. pub.), Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jrtrc9x6c48-en>.
- OCDE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2015), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2015-fr.
- OMC (2011), *Rapport sur le commerce mondial 2011. L'OMC et les accords commerciaux préférentiels : de la coexistence à la cohérence*, OMC, Genève.

- OMC (2014a), « Examen annuel de la concurrence à l'exportation. Communication présentée par le Groupe de Cairns à la 74^{ème} réunion du Comité de l'agriculture en juin 2014 », document G/AG/W/129, 2 juin 2014, OMC, Genève.
- OMC (2014b), « Subventions à l'exportation, crédits à l'exportation, garanties de crédit à l'exportation ou programmes d'assurance, aide alimentaire internationale et entreprises commerciales d'état exportatrices de produits agricoles », document de base du Secrétariat, G/AG/W/125 et annexes, 21 mai 2014, OMC, Genève.
- OMC (2016a), « Subventions à l'exportation, crédits à l'exportation, garanties de crédit à l'exportation ou programmes d'assurance, aide alimentaire internationale et entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles », document de base du Secrétariat, document G/AG/W/125/Rev.4, 11 mai 2016, OMC, Genève.
- OMC (2016b), « Subventions à l'exportation, crédits à l'exportation, garanties de crédit à l'exportation ou programmes d'assurance, aide alimentaire internationale et entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles », document de base du Secrétariat, document G/AG/W/125/Rev.4/Add.2, 11 mai 2016, OMC, Genève.
- OMC (2015), *Paquet de Nairobi*, WTO, Geneva, www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/mc10_e/nairobipackage_e.htm.
- OMC base de données ACR (2016), *Regional Trade Agreements Information System (RTA-IS)*, WTO, Geneva, <http://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx>.
- PAM INTERFAIS (2016), *Food Aid Information System*, Programme Alimentaire Mondiale, Rome, www.wfp.org/fais/.
- Piessens, J. et C. Thirtle (2009), « Three Bubbles and a Panic: An Explanatory Review of Recent Food Commodity Price Events », *Food Policy*, vol. 34, Elsevier, Amsterdam, pp. 119-29. Winchester, N. (2009), « Is There a Dirty Little Secret? Non-Tariff Barriers and the Gains from Trade », *Journal of Policy Modeling*, vol. 31, n° 6, Elsevier, Amsterdam, pp. 819-834.
- WITS (2016), *World Integrated Trade Solution*, The World Bank, Washington D.C. , <http://wits.worldbank.org/default.aspx>.



Extrait de :
Evolving Agricultural Policies and Markets
Implications for Multilateral Trade Reform

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264264991-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Évolutions des marchés et des politiques agricoles », dans *Evolving Agricultural Policies and Markets : Implications for Multilateral Trade Reform*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264267169-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.